



Environnement Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/3-1996
ISBN 0-660-60150-8



Avant-propos

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Canada)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042

Rapport du rendement
d'Environnement Canada
pour
la période se terminant le 31 mars 1996





Le présent rapport de rendement illustre ce qu'Environnement Canada a réalisé en collaboration avec ses partenaires :

- ❑ *pour maintenir l'environnement en santé* en acquérant des connaissances scientifiques et spécialisées sur l'intégrité dynamique de l'environnement et en relevant les mesures que les Canadiens peuvent prendre pour protéger et restaurer l'environnement;
- ❑ *pour assurer aux Canadiens la sécurité contre les risques de l'environnement* en prévoyant à leur intention les graves perturbations atmosphériques et en leur prodiguant des conseils sur la façon de prévenir les urgences, de s'y préparer et d'intervenir;
- ❑ *pour édifier une société plus verte* en relevant le défi qui consiste à concilier ce qui est avantageux pour l'environnement et ce qui l'est pour l'économie et en supprimant toute entrave à la prise de mesures favorables à l'environnement.

Ce sont là les trois sous-fonctions du Ministère, toutes trois orientées vers les résultats. Dans ses trois sous-fonctions, Environnement Canada a déterminé une série de résultats pluriannuels à atteindre — ce qui est son cadre de responsabilisation — en vertu desquels son rendement peut se mesurer d'année en année. Le Ministère a aussi défini des mesures de rendement pour pouvoir suivre les progrès qu'il réalise pour tendre vers ces résultats.

Environnement Canada est l'un des ministères pilotes qui participent au nouveau projet de rapports améliorés au Parlement du Conseil du Trésor. On a demandé aux ministères pilotes de faire rapport au Parlement sur ce qu'ils avaient réalisés en lui fournissant une information succincte, valable et orientée vers les résultats à atteindre.

Ces rapports sur le rendement permettront aux parlementaires de se concentrer sur les résultats qu'on peut attendre des programmes du gouvernement et sur les résultats que ces programmes donnent effectivement.

Bien qu'Environnement ait fait part de ses résultats dans son budget des dépenses principal au cours des années précédentes, le présent *rapport de rendement* est son premier rapport en vertu de l'initiative des rapports améliorés. Dans ce rapport, Environnement énonce clairement les résultats qu'il cherche à obtenir de concert avec ses partenaires pour que le développement durable devienne réalité au Canada.

Le *rapport de rendement* vise principalement l'exercice 1995-1996. Cependant, étant donné la nature de la plupart des questions environnementales — complexes et à long terme — la période visée par les rapports d'Environnement Canada a été élargie pour situer dans un contexte plus clair les activités qu'il a entreprises au sujet de chaque dossier.

L'environnement est une responsabilité à partager. Dans le présent rapport, Environnement Canada fait part des progrès qu'il a réalisés pour tendre vers les buts de l'environnement. Cependant, Environnement Canada ne peut, seul, atteindre ces buts. Il doit travailler en collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux pour y arriver. Dans un certain sens, les progrès qu'il marque vers chacun de ces résultats est aussi un indicateur de son aptitude à jouer un rôle de chef de file.

Table des matières



Préface

Section I : Message du Ministre	ii
Section II : Aperçu du Ministère	1
Ses rôles et ses responsabilités	1
Les défis actuels et sa mission	1
L'organisation et l'exécution du programme de l'environnement	2
Les objectifs et les priorités	3
Le rendement du Ministère et de ses sous-fonctions	4
Renseignements supplémentaires	5
Section III : Le rendement par la fonction	7
Sous-fonction 1 : Un environnement sain	7
Le changement atmosphérique	8
Les substances toxiques	13
La biodiversité et la faune	19
La conservation des écosystèmes du Canada	23
L'exécution et l'application de la loi	26
Sous fonction 2 : La sécurité contre les risques de l'environnement	29
Les prévisions météorologiques et les prédictions de l'environnement	29
La prévention des urgences et la préparation aux urgences	33
Sous-fonction 3 : Une société plus verte	36
Les produits et services d'information	36
Les technologies, les emplois et la mise en valeur du potentiel	39
Les partenariats pour le développement durable	41
Section IV : La gestion du changement	45
Le changement culturel	45
La gestion des dépenses	48
Le personnel	49
Section V : Annexes	i
1. Organisation	ii
2. Renseignements financiers	iv
3. Passif éventuel	viii
4. Lois administrées en tout ou en partie par Environnement Canada	viii
5. Liste des rapports annuels d'Environnement Canada	x
6. Rapport sur les opérations faites aux termes de la Loi sur l'amélioration des cours d'eau internationaux pour l'année se terminant le 31 décembre 1995	x
7. Sources d'information du Ministère	xi
8. Personnes-ressources pour qui veut d'autres renseignements	xii
9. Index	xiv

Section I : Message du Ministre de l'environnement



Au cours de ses 25 ans d'existence, Environnement Canada s'est employé à suivre, en particulier, trois grandes orientations. Il a protégé l'environnement du Canada en conservant et en améliorant notre air, notre eau et notre faune. Il a fourni aux Canadiens des prévisions et des avertissements qui les ont aidés à sauvegarder leur vie et leurs biens. Il a tout à la fois soutenu la santé à long terme de l'environnement et des Canadiens. Il a fait les recherches voulues à cette fin et il a transmis aux Canadiens une information essentielle pour qu'ils puissent prendre des mesures favorables à l'environnement.

Ces trois orientations correspondent aux sous-fonctions — *un environnement sain, la sécurité contre les risques environnementaux, une société plus verte* — dont Environnement Canada se sert pour établir ses buts et ses engagements. En juin dernier, j'ai publié un plan d'action qui indique comment le Ministère compte respecter ses engagements. Le présent rapport de rendement montre comment Environnement Canada, le Parlement et tous les Canadiens pourront suivre les progrès que fera le Ministère pour atteindre les résultats prévus.

Deux thèmes reviennent constamment dans le rapport. Premièrement, Environnement Canada a une bonne feuille de route qui témoigne de son rendement. Le présent rapport montre clairement que, sous bien des rapports, l'environnement canadien est aujourd'hui passablement mieux qu'il y a 25 ans. Dans la plupart des régions du pays, l'eau que nous buvons est plus sûre, l'air que nous respirons est plus propre, nos rivières et nos lacs sont en meilleur état et le Canada est à l'avant-poste du monde par ses initiatives qui visent à conserver les espèces.

Environnement Canada a eu un rôle central à jouer pour réussir ces améliorations. Notre excellence scientifique nous a permis de définir les problèmes, d'en analyser les causes, de trouver les meilleures solutions et d'assurer une base solide aux politiques, aux règlements et aux programmes de façon à contrôler et à éliminer les problèmes. Ce cycle de bonnes recherches scientifiques et de bonnes mesures correctrices se situe au coeur même du rendement du Ministère au sujet des précipitations acides, de la destruction de l'ozone, de la pollution par le mercure et le plomb, du rétablissement des espèces et de bien d'autres questions. De plus, Environnement Canada a prouvé qu'il avait la capacité de jouer un rôle de chef de file, ce qui lui permet de travailler avec de multiples instances et organisations nationales et internationales, pour acquérir un consensus sur les buts communs et la nécessité d'agir.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis 1971, mais la route sera encore longue. C'est là le second thème du rapport. Le Canada, tout comme le Ministère, fait face à de nouveaux défis en matière de santé et d'environnement. Les substances toxiques se sont accumulées et interagissent de toutes sortes de façons qui n'avaient pas été prévues et elles ont détérioré l'environnement. Bien que nous ayons réussi à rétablir plusieurs espèces de la faune, il reste 275 espèces qui sont encore considérées comme présentant un risque. Même si Environnement Canada a régulièrement amélioré l'exactitude et l'opportunité de ses

prévisions et de ses avertissements, le Canada — et le monde — connaissent maintenant des perturbations météorologiques plus violentes. L'environnement canadien subit de plus en plus la pollution d'outre-frontière; même les habitants et les champs de neige de l'Arctique ont des traces de contamination par des substances comme les BPC, le plomb et le DDT. Outre tous ces défis de la santé et de l'environnement, nous devons composer avec des restrictions financières qui frappent non seulement Environnement Canada, mais tous les ministères, tous les gouvernements et tous les pays.

La table de travail du Ministère est donc très chargée. Nous voulons prolonger dans l'avenir notre fructueux passé pour affronter d'un pied ferme les nouvelles pressions. Au Canada, nous consoliderons les mécanismes fédéraux pour soutenir notre environnement et notre santé. Nous le ferons par le truchement de certaines initiatives, comme le renouvellement de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et le dépôt du projet de loi visant à protéger les espèces en péril. Nous créerons de nouveaux partenariats pour travailler en collaboration avec nos nombreux intervenants du secteur public et du secteur privé. Sur la scène internationale, nous continuerons à jouer un rôle de chef de file et nous poursuivrons nos efforts en vue d'obtenir des consensus avec d'autres pays pour résoudre les problèmes écologiques de la planète.

La tâche du Ministère est vaste; sa vision l'est tout autant. Nous voulons qu'au Canada, les Canadiens prennent des décisions responsables pour assurer la durabilité de l'environnement au bénéfice des générations actuelles et futures. Comme nous travaillons avec nos partenaires pour réaliser cette vision, il est essentiel que nous puissions mesurer nos progrès. Ce rapport nous donne une base qui nous permettra d'y arriver. En établissant un lien entre les buts d'Environnement Canada et les résultats qu'il espère obtenir et en déterminant les mesures de rendement à adopter, le rapport répond à plusieurs besoins importants. Il améliore notre façon de faire rapport au Parlement et aux Canadiens. Il fournit des données essentielles pour la prise de décisions sur la gestion des dépenses. En laissant savoir aux Canadiens ce qu'ils peuvent attendre d'Environnement Canada, il établit un cadre clair de responsabilisation pour les partenariats du Ministère avec d'autres organisations.

Le discours du Trône de février 1996 précise que la qualité de l'environnement naturel du Canada est une question de fierté nationale, que la sécurité des Canadiens signifie qu'il faut conserver l'environnement, que tous les Canadiens doivent travailler ensemble pour protéger l'environnement. Le rendement passé d'Environnement Canada nous montre dans quelle mesure il a contribué à maintenir et à améliorer la qualité de notre environnement. Par ses recherches scientifiques et son rôle de chef de file, le Ministère prolongera ce rendement pour relever les défis futurs.

L'honorable Sergio Marchi



Ses rôles et ses responsabilités

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique dont le mandat (énoncé dans la *Loi sur le ministère de l'Environnement*) porte sur la préservation et l'amélioration de la qualité du milieu naturel, les ressources renouvelables (y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces non indigènes de la flore et de la faune), la météorologie, l'application des règles de la Commission internationale mixte du Canada et des États-Unis et la coordination des politiques et des programmes fédéraux en matière d'environnement. Le Ministère doit aussi, entre autres responsabilités, militer pour encourager l'adoption de pratiques qui mènent à la durabilité environnementale et collaborer avec d'autres ayant les mêmes objectifs. Les recherches scientifiques sont le fondement de ses politiques, de ses programmes et de ses règlements et ils sont essentiels pour que le Ministère puisse réaliser chaque résultat qu'il veut obtenir.

VISION

À Environnement Canada, nous voulons que le Canada soit un pays :

- Où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement;
- Où l'environnement est préservé au bénéfice des générations actuelles et futures.

Les défis actuels et la mission du programme de l'environnement

Bien que le mandat d'Environnement Canada n'ait pas changé depuis sa fondation en 1971, la portée et la nature des questions dont le

Ministère doit traiter ont, par contre, beaucoup évolué :

Les préoccupations environnementales, qui n'avaient autrefois qu'un caractère local ou régional, ont maintenant une dimension planétaire. Comme il s'agit de phénomènes qui franchissent les frontières nationales et qui interagissent de façon complexe, il est devenu nécessaire d'adopter une stratégie plus intégrée, plus dynamique et plus équitable pour en arriver à la durabilité environnementale et au développement économique et social.

Les préoccupations relatives à la sécurité des Canadiens contre les risques de l'environnement ont aussi pris plus d'ampleur. Les pertes de propriétés sont plus nombreuses en raison des risques météorologiques et tout indique que les conditions atmosphériques sont plus variables; par ailleurs, le Canada est plus vulnérable aux accidents environnementaux (en raison des nouveaux procédés de fabrication, des nouveaux systèmes complexes de transmission, des nouveaux produits qui sont transportés et du vieillissement des infrastructures). Il appert que nous devons prolonger les périodes visées par les prévisions, par les avertissements et par les interventions et que nous devons élargir les paramètres de la gestion des risques environnementaux.

L'environnement est une responsabilité à partager. Les défis consistent à concilier les intérêts de l'environnement et ceux de l'économie, à supprimer les entraves à la prise de mesures favorables à l'environnement et à promouvoir la capacité de tous les secteurs de la société d'agir de façon à respecter l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Tout en étant conscients qu'ils partagent la responsabilité de l'environnement, les **Canadiens se préoccupent du fait que leur santé subit les effets de la pollution et ils veulent voir le gouvernement fédéral jouer un rôle de chef de file et adopter des normes nationales pour protéger l'environnement et leur bien-être.** Le défi consiste à se situer dans la perspective nationale d'Environnement Canada et à se servir de sa position de pivot pour orienter les relations avec les autres instances sur les changements qui accroîtront la protection de l'environnement.

Entre 1995-1996 et 1998-1999, **par suite des restrictions financières**, Environnement Canada devra réduire son budget du tiers et ses effectifs de près du quart. Le défi consiste donc à continuer à édifier un ministère qui agit de façon économique et rentable tout en offrant des services de qualité.

Le développement durable évoque la stratégie d'intégration dont nous avons besoin pour relever les défis qui se posent aujourd'hui sur la scène nationale et planétaire. Le programme de l'environnement a pour mission de rendre le développement durable une réalité au Canada. Cependant, Environnement Canada ne peut y arriver seul, mais il se trouve dans une position tout à fait privilégiée pour jouer le rôle de chef de file à cet égard.

MISSION

Faire du développement durable une réalité au Canada.

Pour aider les générations actuelles et futures de Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui a besoin d'être protégé, respecté et conservé, nous entreprenons et favorisons les programmes :

- qui font durer l'environnement et qui réduisent les risques environnementaux pour la santé humaine;
- qui transmettent des prévisions et des avertissements météorologiques et qui offrent des services de protection civile;
- qui fournissent aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour édifier une société plus verte.

L'organisation et l'exécution du programme de l'environnement

Environnement Canada planifie, administre les sphères de comptabilisation et rend compte de son rendement au moyen de trois sous-fonctions orientées vers les résultats : *maintenir un environnement sain, assurer la sécurité des Canadiens contre les risques de l'environnement et édifier une société plus verte.* Les deux premières consistent principalement à régler les problèmes qui se posent aujourd'hui en matière d'environnement; la troisième vise à rendre la société apte à préserver l'environnement pour l'avenir. Une quatrième activité — l'administration — assure une direction de la part du Ministère, offre des systèmes intégrés et des services communs pour appuyer les sous-fonctions.

À l'extérieur, Environnement Canada rend compte de son activité au moyen des sous-fonctions; à l'intérieur, la gestion des ressources et l'obtention des résultats se font par un centre de responsabilité dans chaque structure organisationnelle existante. Les structures recourent donc les sous-fonctions.

Environnement Canada est organisé selon cinq services à l'administration centrale :

- Le Service de l'environnement atmosphérique;
- Le Service de la conservation de l'environnement;
- Le Service de la protection de l'environnement;
- Les Services ministériels;
- Les Politiques et les Communications;

et cinq régions intégrées :

- L'Atlantique; le Québec; l'Ontario; les Prairies et le Nord; le Pacifique et le Yukon.

En procédant au moyen d'une matrice, nous sommes sûrs que la planification et les rapports se feront en fonction des résultats du Ministère;

ce procédé permet le partage du contexte stratégique de la gestion des dépenses de l'ensemble du Ministère et, dans toute la mesure du possible, il intègre l'exécution du programme de l'environnement.

Les objectifs et les priorités

Par sa première sous-fonction, *Un environnement sain*, le Ministère établit des connaissances spécialisées et des connaissances scientifiques sur l'intégrité dynamique de l'environnement et sur les liens qui existent entre ses composantes. Par ailleurs, il précise les mesures que les Canadiens peuvent prendre pour rétablir la durabilité et pour apprendre à agir sans déborder les seuils de cette durabilité. La stratégie doit viser les domaines où le risque est le plus élevé et montrer la voie à suivre.

Dans sa seconde sous-fonction, *La sécurité contre les risques de l'environnement*, le Ministère se charge de transmettre des prévisions météorologiques, aussi bien les prévisions courantes que celles qui annoncent de graves intempéries, et il donne également des conseils sur la prévention des urgences, sur la protection civile et sur les interventions. La stratégie de base consiste à s'arrêter sur les mesures qui élargissent la marge de sécurité contre les risques et qui prolongent la période de gestion des risques.

La troisième sous-fonction, *Une société plus verte*, donne suite au défi qui consiste à concilier les intérêts de l'environnement et ceux de l'économie, à supprimer les entraves à la prise de mesures responsables par rapport à l'environnement, à accroître la capacité de tous les secteurs de la société de respecter les valeurs de l'environnement et d'assumer leurs responsabilités. La stratégie de base consiste à se servir des politiques et du leadership du Ministère pour orienter et mobiliser les principaux décideurs de toutes les instances et de tous les niveaux de la société.

La surveillance de l'environnement et les rapports sur l'environnement assurent l'efficacité du Ministère dans chacune de ses sous-fonctions et pour chaque question. L'environnement canadien est assujéti à une grande variété d'agressions, dont l'augmentation des températures moyennes, l'augmentation du niveau des radiations UVb, le dépôt et l'accumulation des substances toxiques et le changement des caractéristiques chimiques et physiques de l'atmosphère. Et cela se produit à un moment où les ressources sont utilisées plus abondamment par l'industrie forestière, l'agriculture, les pêches et l'industrie touristique. Les programmes de recherche et de surveillance d'Environnement Canada et son établissement d'indicateurs sont essentiels pour comprendre les questions et pour concevoir des options de contrôle et de gestion qui puissent se défendre sur le plan scientifique.

LES PRIORITÉS DU MINISTRE

Comme les présente en détail *le plan d'action pour 1996-2000 d'Environnement Canada*

- Assurer davantage l'appui du public à l'environnement par l'établissement et la promotion de l'écocivisme;
- Assurer la protection de l'environnement avec pour objectif de libérer notre air et notre eau des substances toxiques;
- Assurer la conservation de l'environnement avec pour but de protéger les espèces en péril;
- Contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique;
- Édifier et mobiliser des partenariats efficaces;
- Donner au Canada une voix plus forte sur la scène internationale.

En vertu de ses trois sous-fonctions, le Ministère a défini une série de résultats pluriannuels. Ces résultats constituent le cadre de responsabilisation à partir duquel on peut mesurer, année après année, le rendement du Ministère et il devrait servir à améliorer les modalités des rapports présentés au Parlement et aux Canadiens par Environnement Canada.

Le plan d'action pour 1996-2000

d'Environnement Canada présente en détail les priorités du ministre et les mesures prévues par le Ministère pour réaliser ces priorités à l'intérieur de ce cadre. Le rendement du Ministère par rapport à la réalisation des priorités du ministre constituera l'élément essentiel du Rapport sur le rendement d'Environnement Canada pour 1997. Le rapport de cette année, le premier que le Ministère présente en vertu de l'initiative d'amélioration des rapports à présenter au Parlement, fournit un fondement pour les prochains rapports et prévoit une période quelque peu plus longue et un objectif quelque peu plus vaste que ce ne sera le cas pour les futurs rapports.

Le rendement du Ministère et des sous-fonctions

Pour chaque question, le cadre de responsabilisation du Ministère définit les résultats que le Ministère, de concert avec ses partenaires, cherchera à obtenir dans son processus de planification. Les résultats à atteindre tendent à tenir compte du point où en sont les choses dans le cycle de vie de la question. Au début de l'étude d'une question quelconque, les recherches et la surveillance jouent un rôle important pour comprendre ses causes écologiques et ses conséquences. Maintenant que la science a défini la nécessité de certaines mesures, ce sont les décisions liées aux politiques qui deviennent l'activité plus dominante. Si la solution nécessite une action internationale, les premières démarches pourront aussi nécessiter un effort considérable pour acquérir un consensus sur la scène nationale et au niveau international. Lorsque les mesures nécessaires ont été prises, il s'agit alors de repérer ces mesures et de faire rapport de leur efficacité. Dans les stades ultérieurs, il pourra s'agir de modifier le comportement des gens et de permettre une action locale. En dernière analyse, les indicateurs environnementaux fournissent un contexte essentiel à toutes les autres mesures que prendra Environnement Canada.

À Environnement Canada, l'étape à laquelle une question en est arrivée est, en quelque sorte, fonction du genre de résultats et de mesures du rendement que le Ministère a choisis. Le tableau qui suit résume le continuum des résultats et des mesures d'Environnement Canada.

Lorsqu'on mesure le rendement du Ministère, il faut retenir quatre points en particulier.

Premièrement, les améliorations environnementales ont tendance à prendre beaucoup de temps à se manifester dans nos indicateurs.

Deuxièmement, la nature des problèmes environnementaux et les mesures que prend Environnement Canada signifient qu'un indicateur environnemental peut servir à mesurer les incidences d'un certain nombre de programmes; par exemple, les substances toxiques dans les oeufs de cormoran peuvent servir d'indicateur à l'efficacité des initiatives du Ministère relativement au contrôle des substances toxiques, aux programmes de la faune et aux écosystèmes.

Troisièmement, les indicateurs environnementaux servent généralement à mesurer le rendement de bien des parties. Le rendement d'Environnement Canada est inextricablement lié à son aptitude à nouer, à maintenir et à alimenter des partenariats parmi les instances, les secteurs et les organisations internationales. Bien des mesures énoncées dans le présent rapport nous montrent à quel point Environnement Canada a réussi à en mobiliser d'autres.

Quatrièmement, l'agression que subit un écosystème provient de l'interaction de plusieurs phénomènes (comme les précipitations acides, l'ozone atmosphérique et les substances toxiques), ce qui rend très difficile la mesure des effets cumulatifs en termes scientifiques.

Résultats à atteindre	Les mesures du rendement
<p>Les produits à court terme servent à repérer et à évaluer les activités gestionnelles et opérationnelles d'une organisation; c'est un moyen d'estimer ou d'évaluer le rendement d'une organisation par rapport à ses propres buts et objectifs (internes).</p>	<p>Les produits à court terme ont des mesures de rendement. Ce sont, par exemple, la connaissance scientifique d'une question, les modèles numériques, les cadres d'orientation, les ententes, les règlements.</p>
<p>Les produits intermédiaires, relevés au fil du temps, fournissent des renseignements sur les tendances qui se dessinent dans l'état d'un phénomène; c'est un moyen de déterminer si les activités, les programmes, les politiques ou les règlements d'une organisation ont eu une quelconque influence sur le monde extérieur.</p>	<p>Les produits intermédiaires ont leurs propres indicateurs. Ce sont, par exemple, la réduction des charges sur l'environnement, la conformité avec les règlements, la prévention de la pollution, la restauration des habitats, les services de qualité qui satisfont aux besoins des clients.</p>
<p>Les produits à long terme ont particulièrement trait aux tendances qui se dessinent dans l'évolution environnementale, sociale, culturelle et économique; ils portent sur les forces en jeu dans cette évolution; ils nous montrent comment l'écosystème et ses composantes (y compris les humains) réagissent à cette évolution; ils nous montrent aussi comment la société réagit pour prévenir, réduire ou améliorer les agressions sur les écosystèmes.</p>	<p>Les produits à long terme ont des indicateurs de développement durable. Ce sont, par exemple, la conservation de la biodiversité, la durabilité des écosystèmes, les vies et les biens que l'on réussit à protéger contre les catastrophes écologiques, la capacité de la société de prendre des décisions responsables, l'intégration de l'environnement et de l'économie.</p>

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements, consultez le plan d'action (1996-1997 — 1999-2000) et le plan d'affaires d'Environnement Canada.

Autorisation des dépenses

Autorisation pour 1995-1996 — Partie II du budget des dépenses

Exigences financières par crédit

Crédit (en millions de dollars)	Budget principal 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
Programme de l'environnement		
1 Dépenses de fonctionnement	488,8	518,4
5 Dépenses d'immobilisations	58,6	49,8
10 Subventions et contributions	46,5	54,5
(S) Ministre de l'Environnement — Salaire et allocation pour véhicule à moteur	0,1	0,1
(S) Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne	—	0,3
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	35,9	37,7
Total du programme	629,9	660,8

Ce tableau comporte les données de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui ne sont plus comprises dans le budget d'Environnement Canada, à compter de 1996-1997. Les comptes de l'Agence s'élèvent à 8,5 millions de dollars dans le budget des dépenses principal et à 10 millions de dollars en dépenses réelles.

Dépenses prévues et dépenses réelles au budget du Ministère (excluant ACEE)

ENVIRONNEMENT CANADA (en millions de dollars)	Budget principal 1995/1996	Dépenses réelles 1995/1996	Budget principal 1996/1997
Sous-fonctions ou activités			
Un environnement sain	264,7	247,3	230,6
Sécurité contre les risques de l'environnement	158,2	189,2	135,4
Une société plus verte	124,5	129,1	113,9
Administration	74,0	85,2	66,5
Total	621,4	650,8	546,4

Coût net du programme par sous-fonction et activité

Comparaison entre le budget principal et les dépenses réelles de 1995-1996¹

(en millions de dollars)

	Ressources humaines (équivalent plein temps)	Fonction- nement	Immobili- sations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes votées	Moins : Les recettes créditées au crédit	Total du budget principal
Sous-fonctions ou activités							
Un environnement sain	1 844	212,8	23,6	31,5	267,9	3,2	264,7
	1 773	208,5	10,3	32,4	251,2	3,9	247,3
La sécurité contre les risques de l'environnement	1 485	156,8	18,4	2,8	178,0	19,8	158,2
	1 558	184,9	22,8	3,5	211,2	22,0	189,2
Une société plus verte	922	123,8	10,4	10,9	145,1	20,6	124,5
	914	118,9	13,3	18,0	150,2	21,1	129,1
Administration	870	67,8	6,2		74,0		74,0
	929	81,8	3,4		85,2		85,2
	5 121	561,2	58,6	45,2	665,0	43,6	621,4
	5 174	594,1	49,8	53,9	697,8	47,0	650,8*
Autres recettes et dépenses							
Recette créditée au Trésor							(6,7)
							(10,6)
Coût des services par d'autres ministères							47,3
							47,3
Coût net du programme							662,0
							687,5

ACEE est exclue.

¹ Les chiffres ombrés indiquent des dépenses réelles.

* **Explication de la différence** : L'augmentation de 29,4 millions de dollars des dépenses réelles par rapport au Budget des dépenses principal pour 1995-1996 est due principalement à ce qui suit :

	En millions de dollars
<input type="checkbox"/> Transferts à d'autres ministères pour :	
– le projet du recouvrement d'Irving Whale	(3,3)
– le Système de réglementation de la lutte antiparasite	(3,0)
– le Fonds en fiducie géré par le Fonds pour l'environnement mondial	(1,0)
– l'Entente sur le développement durable Canada-Nouvelle Écosse	(0,4)
– le Secrétariat permanent de la convention sur la diversité biologique des Nations Unies	(0,2)
<input type="checkbox"/> Transferts d'autres ministères pour :	
– La Commission nord-américaine de coopération environnementale	1,9
<input type="checkbox"/> Indemnité de départ et d'autres coûts admissibles du crédit 5 du Conseil du Trésor	19,3
<input type="checkbox"/> Primes de départ anticipé associé à la réduction des effectifs dans le cadre de l'Examen des programmes	12,9
<input type="checkbox"/> Autres ajustements à la charge de travail	3,2
Augmentation nette	29,4



SOUS-FONCTION 1 : UN ENVIRONNEMENT SAIN

Cette sous-fonction porte sur les éléments suivants et sur les liens qui existent entre eux : l'air que nous respirons et notre atmosphère planétaire; les substances toxiques que nous laissons échapper dans l'air, sur le sol et dans l'eau; la diversité de la vie sur la terre; les conséquences des diverses interactions des activités humaines sur les écosystèmes.

La conservation et la protection de l'environnement du Canada constituent l'activité de base d'Environnement Canada depuis sa création. Lorsqu'on évalue la situation par rapport à ce qu'elle était il y a 25 ans, l'environnement canadien s'est considérablement amélioré. L'eau que nous buvons est plus sûre, l'air que nous respirons est plus propre, nos rivières et nos lacs sont mieux portants; dans la communauté internationale, le Canada a l'une des meilleures fiches de route pour la conservation des espèces. On peut citer comme preuve qu'Environnement Canada a fait une contribution importante à ces réalisations et, ce faisant, s'est taillé une réputation internationale sans égal pour son excellence scientifique et son rôle de chef de file dans le domaine de l'environnement.

Ce qui complique les choses, toutefois, c'est que les défis de l'environnement changent constamment. Nous savons à l'évidence que l'environnement planétaire se détériore à un rythme grandissant et que l'environnement du Canada subit de plus en plus les agressions de la pollution provenant de l'extérieur de nos frontières. Certains des problèmes environnementaux réussissent à subsister même lorsque la cause en a été supprimée et d'autres continuent à s'accumuler, avec effets nocifs, même en deçà des niveaux de détection. Le plus troublant, c'est que les problèmes environnementaux en viennent à interagir de façon jusqu'ici insoupçonnée, de sorte qu'il est difficile de recourir aux stratégies classiques.

Environnement Canada est dans une position tout à fait privilégiée pour continuer à jouer un rôle de chef de file et à relever les défis environnementaux qui évoluent sans cesse, et ce, en raison de son mandat, de son fondement scientifique, de sa feuille de route et de la confiance que le public lui accorde. Il influe, entre autres, sur les particuliers, sur les collectivités, sur divers ordres de gouvernement, sur divers secteurs industriels. Les résultats obtenus par le Canada dans son ensemble constitueront la véritable mesure du rôle de chef de file que joue le Ministère.

VOICI LES BUTS D'ENVIRONNEMENT CANADA dans cette sous-fonction :

- Réduire les effets négatifs sur l'atmosphère et aider les Canadiens à mieux comprendre ces conséquences et à mieux s'y adapter;
- Éliminer la menace que présentent les substances toxiques;
- Conserver et améliorer la biodiversité du Canada et de la planète;
- Conserver et restaurer les écosystèmes;
- Assurer un haut degré de conformité avec les lois et les règlements du Canada en matière d'environnement.

La stratégie du Ministère consiste à cibler des mesures ministérielles vers les plus grandes sources de risque pour la santé des Canadiens et pour l'environnement et trouver les effets de levier où le gouvernement fédéral pourra le mieux jouer son rôle :

- en faisant mieux comprendre au public les données scientifiques à long terme des questions environnementales, ainsi que leur nature écosystémique;
- en améliorant la surveillance globale et en établissant des rapports sur les agresseurs et sur les états des écosystèmes;
- en déterminant les domaines qui se prêtent à l'établissement de normes nationales et de règlements;
- en favorisant la prévention de la pollution et l'éco-efficacité;

- ❑ en améliorant l'efficacité de ses stratégies réglementaires;
- ❑ en créant des occasions pour l'établissement d'alliances et de partenariats.

Environnement Canada met au point des normes de prévention, d'atténuation et d'adaptation et des stratégies relatives au **changement climatique, à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, aux polluants atmosphériques dangereux, au smog et aux particules qu'on peut inhaler, et aux précipitations acides**, tout en mettant l'accent sur le secteur de l'énergie et sur celui des transports.

Au moment de la création d'Environnement Canada, la pollution atmosphérique était considérée seulement dans la perspective de la santé humaine et elle n'était vue que comme un problème local qui était traité de façon inégale au pays par le truchement des lois provinciales. Même après la création d'Environnement

Canada, en raison du partage des compétences, le gouvernement fédéral se limitait, au début des années 70, à déterminer les problèmes environnementaux et à définir les meilleures technologies à adopter. Dans les années 70, les gouvernements, puis l'industrie, ont commencé à comprendre dans quelle mesure la pollution atmosphérique était de nature transfrontalière et atteignait même les dimensions de la planète. Pendant ce temps, Environnement Canada a amélioré sa base de données sur la qualité de l'air et a commencé à jouer un rôle prééminent sur la scène internationale relativement à la lutte contre la pollution atmosphérique.

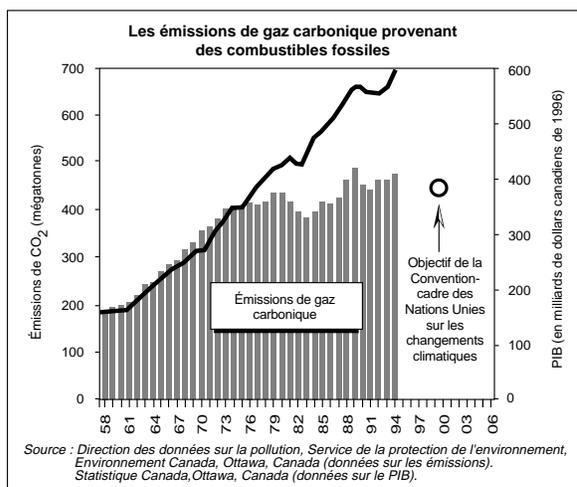
Aujourd'hui, la stratégie d'Environnement Canada consiste à déterminer les enjeux, à appliquer les données scientifiques pour mesurer et comprendre la nature et l'ampleur des problèmes et leurs effets et à établir des politiques pour atténuer, inverser et éliminer ces effets. Les activités d'Environnement Canada ciblent cinq domaines particuliers — le changement climatique, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, les polluants atmosphériques dangereux, le smog et les

particules qu'on peut inhaler, les précipitations acides — tout en mettant l'accent sur le secteur de l'énergie et sur celui des transports. C'est le partage des compétences qui dicte à Environnement Canada dans quelle mesure il peut faire progresser ces dossiers.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et mise en valeur des mesures internationales.

Tout porte de plus en plus à croire que la hausse des niveaux de CO₂ et des autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère contribue à faire augmenter la température de la planète et à rendre davantage variable l'atmosphère. Pour un bon contrôle des émissions de gaz à effet de serre, il faut une action concertée par tous les ordres de gouvernement au Canada et par tout un éventail de divers partenaires (l'industrie automobile, les entreprises d'électricité, les Canadiens et les Canadiennes, etc.).

La haute priorité qu'Environnement Canada a accordée au contrôle des émissions de gaz à effet de serre depuis la fin des années 70 a grandement contribué à inciter les ministres de l'Environnement et de l'Énergie du Canada à s'y



Les émissions de CO₂ sont utilisées comme exemple pour voir les tendances des gaz à effet de serre et comme indicateur de changement climatique.

intéresser; le fait qu'Environnement Canada ait accordé une haute priorité à cette question a aussi contribué à faire jouer au Canada un rôle de chef de file sur la scène internationale.

Pour obtenir ce résultat, Environnement Canada a conjugué son action internationale et son action nationale selon la Convention-cadre sur les changements climatiques, que le Canada a ratifiée en décembre 1992. De façon plus précise, les ministres canadiens de l'Énergie et de l'Environnement ont, en 1995, convenu d'élaborer des options pour stabiliser les émissions. Par la suite, le Programme d'action national concernant les changements climatiques (PANCC) a été déposé à Berlin; ce document expose certaines mesures particulières destinées aux délibérations fédérales-provinciales.

Parmi les jalons que doit franchir Environnement Canada pour atteindre ce résultat, on peut mentionner ceux-ci :

- ❑ Il a cherché à collaborer étroitement avec les provinces pour mettre en oeuvre le Programme d'action national concernant les changements climatiques (PANCC) pour respecter les engagements du Canada aux termes de la Convention-cadre sur les changements climatiques.
- ❑ Il a la responsabilité de l'élaboration du plan d'action fédéral sur le changement climatique; de nouveaux règlements et de nouvelles normes sont en voie d'établissement pour les émissions et la formulation des carburants.
- ❑ Des améliorations ont été apportées au modèle de circulation générale et elles ont servi à prévoir le futur changement climatique; un réseau national de recherche a été inauguré avec succès pour qu'on puisse coordonner les recherches faites dans les universités et au gouvernement afin d'accroître davantage notre capacité de prévoir le modèle climatique; les tendances du climat canadien font l'objet d'une minutieuse analyse; les études intégrées et pluridisciplinaires, qui ont trait aux

répercussions du changement climatique sur les Canadiens dans le bassin du MacKenzie et dans celui des Grands Lacs, sont presque terminées.

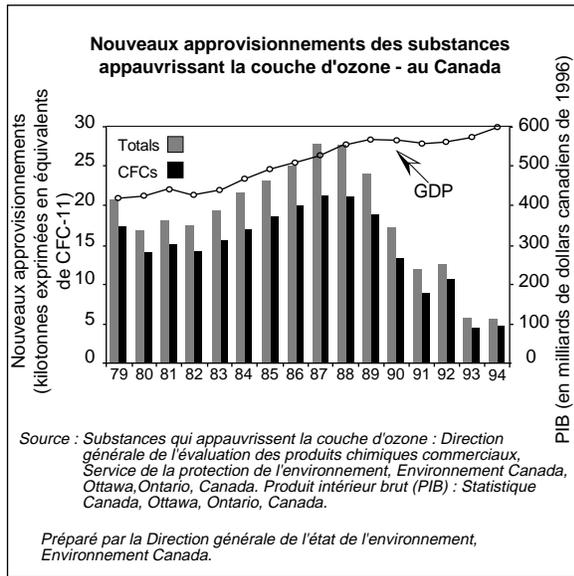
Bien qu'il ait réussi à ramener le taux d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre en deçà du taux de croissance du PIB, le Canada ne réussira probablement pas à atteindre son but qui est de stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 sans prendre d'autres mesures d'atténuation. Les entraves à la prise de bonnes mesures sont multiples : le climat du Canada, la croissance démographique, le recours de moins en moins fréquent aux transports en commun, l'augmentation radicale de la circulation des voitures particulières, l'activité économique et les questions de compétence.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : La consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone s'est stabilisée, a été réduite ou éliminée et la couche d'ozone commence à se rétablir.

Les mesures qui ont été prises nous indiquent que la couche d'ozone s'est amenuisée depuis deux décennies et qu'elle continue à s'amincir, ce qui augmente le risque pour la santé des humains et celle des écosystèmes en raison des radiations ultraviolettes (UV) qui se sont accrues. Environnement Canada a pris lui-même des mesures pour régler le problème et il a aussi aidé la société à acquérir la capacité voulue pour faire face aux phénomènes climatiques. Environnement Canada a joué un rôle important dans l'établissement du Protocole de Montréal, en 1987, pour contrôler les CFC à l'échelle de la planète. Pour respecter les engagements du Canada en vertu du Protocole, Environnement Canada a franchi les jalons suivants :

- ❑ Les contrôles gouvernementaux ont été mis sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (les CFC, les HCFC, les halons, le tétrachlorure de carbone, le méthylchloroforme et le bromure de

méthyle). Les nouveaux approvisionnements de CFC sont nettement à la baisse bien qu'il y ait eu augmentation relative du PIB. Environnement Canada surveille cette situation par son programme d'indicateurs.

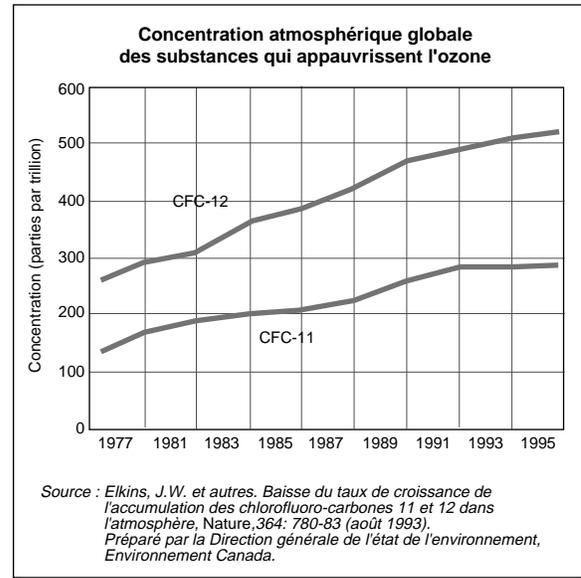


Les données ci-dessus fournissent un indicateur de l'effet du Protocole de Montréal de 1987 sur les nouveaux approvisionnements au Canada de substances appauvrissant la couche d'ozone.

- ❑ À une réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Vienne, en décembre 1995, le Canada a convenu d'accélérer l'élimination graduelle du bromure de méthyle et des HCFC.
- ❑ Les recherches sur l'appauvrissement de la couche d'ozone et sur les radiations UV se poursuivent et la mise au point de certains équipements, comme le spectrophotomètre Brewer, augmente nos connaissances sur les rayons ultraviolets et leurs effets.
- ❑ Environnement Canada diffuse chaque semaine des bulletins sur l'état de la couche d'ozone au-dessus du Canada et son indice UV renseigne le public sur les risques de l'exposition.

Le rôle de chef de file d'Environnement Canada se fait surtout sentir dans la communauté internationale lorsqu'il s'agit de la mise au point

des contrôles internationaux qui ont pour effet de stabiliser les concentrations atmosphériques de CFC.



Les données ci-dessus fournissent un indicateur de l'efficacité du Protocole de Montréal de 1987 pour contenir les concentrations de CFC dans l'atmosphère.

Au pays, les répercussions des travaux d'Environnement Canada dans le domaine des sciences et dans celui des politiques sont encore plus évidentes : la production du méthylchloroforme a été graduellement abandonnée et la production de CFC s'est arrêtée. L'application des lois sur l'ozone d'Environnement Canada est stricte et ses programmes d'information (comme l'indice UV) rendent le public de plus en plus conscient des risques pour la santé et ont contribué à modifier passablement le comportement des Canadiens. Le Canada doit encore s'occuper des 42 000 tonnes de CFC qu'on estime être encore en circulation.

Le principal défi que le Canada doit relever, c'est de veiller à ce que les pays en développement respectent leurs ententes pour réduire graduellement d'ici l'an 2010 les substances appauvrissant la couche d'ozone. Un certain nombre des principaux pays en

développement continu de faire davantage usage de ces substances. Le rétablissement de la couche d'ozone nécessite qu'on adhère au Protocole partout sur la planète.

Le rétablissement réel de la couche d'ozone prendra des décennies, car les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et qui se trouvent déjà dans l'atmosphère persistent très longtemps. La poursuite des recherches et la surveillance de l'épuisement de l'ozone et de ses effets sont nécessaires pour nous permettre de vérifier si les mesures qui sont prises pour restreindre l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone donnent des résultats suffisants.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Réduction des niveaux au Canada du smog et des particules qu'on peut inhaler.

Dans plusieurs grandes villes, les Canadiens ne savent que trop que l'air y est de piètre qualité, surtout l'été. Le « smog », comme on l'appelle communément, se forme lorsque ses composantes — principalement les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV) — se combinent en présence de la lumière du soleil pour former l'ozone troposphérique qui est nocif.

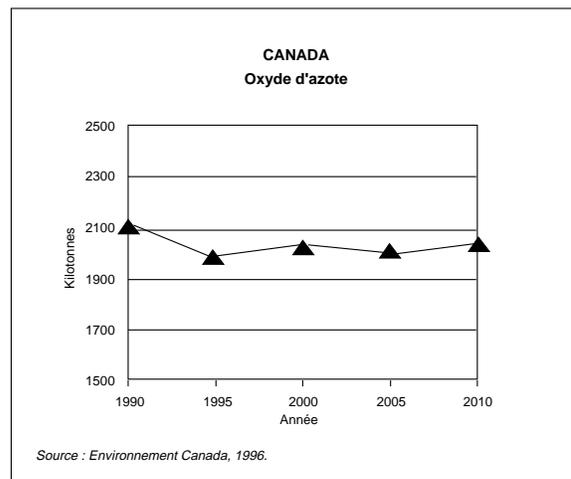
Environnement Canada a pris, entre autres, les mesures suivantes pour améliorer la qualité de l'air :

- ❑ Environnement Canada appuie les initiatives locales et régionales pour la qualité de l'air par un programme national de surveillance de la qualité de l'air, par une réglementation des sources importantes de pollution, par des normes pour les émissions qui se dégagent des véhicules, par des recherches scientifiques et par des ententes avec les États-Unis.
- ❑ Les travaux se poursuivent pour mener à terme les initiatives de contrôle des émissions et les études d'appoint selon le

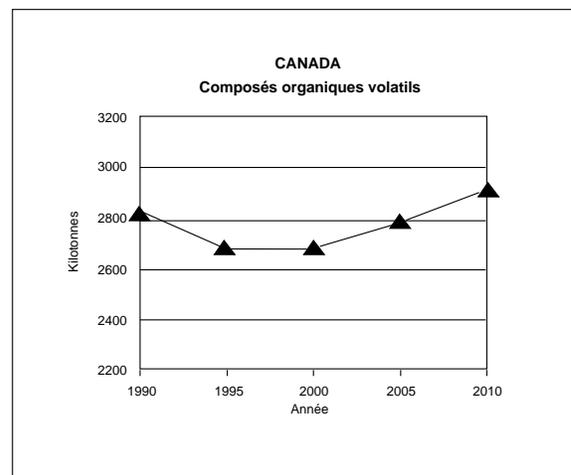
plan fédéral-provincial de gestion des NO_x et des COV.

- ❑ Le Canada joue un rôle de premier plan dans l'établissement de nouveaux protocoles sur les NO_x et sur les COV en vertu de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies.
- ❑ La *Loi sur les carburants de remplacement* a été adoptée.

Les niveaux de smog ont baissé depuis une vingtaine d'années et le Canada a atteint son but pour les émissions de NO_x à partir de sources stationnaires en vertu de l'accord canado-américain.



Le graphique ci-dessus et celui qui suit représentent le scénario pour les NO_x et les COV, si l'on ne prend pas d'autres mesures ou si elles sont inefficaces.

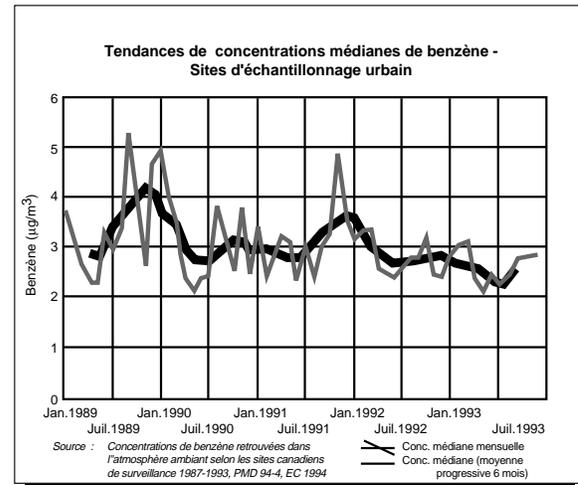


Cependant, le niveau absolu des émissions demeure élevé et les incidences des jours où l'air est pollué dans les grands centres du Canada demeurent un important sujet de préoccupation. Par ailleurs, en tenant compte du niveau actuel de contrôle des émissions et de la croissance prévue des activités industrielles, de la population et des transports, on s'attend à ce que les émissions de NO_x et de COV augmentent à moins qu'on ne prenne d'autres mesures. Le plan de gestion des prochaines mesures du smog définira de nouveaux objectifs pour la réduction des émissions et établira un nouveau régime de gestion pour veiller à ce que la qualité de l'air s'améliore de façon régulière. Une campagne sur l'air propre porte particulièrement sur la nécessité d'une action concertée de la part du gouvernement, de l'industrie et des particuliers pour faire changer le comportement afin de réduire les risques associés au smog pour la santé et l'environnement.

Certaines particules atmosphériques contribuent, elles aussi, à la pauvre qualité de l'air urbain. Bien que les contrôles gouvernementaux aient donné lieu à une importante réduction de la quantité des grandes particules aéroportées depuis 1979, on s'inquiète néanmoins de ce que les particules plus fines, celles qu'on dit respirables et dont le diamètre est inférieur à 10µm, puissent être responsables de la plupart des menaces pour la santé humaine provenant des particules atmosphériques. Un objectif national PM-10 sur la qualité de l'air est en train d'être mis au point par Santé Canada, Environnement Canada, les provinces et les municipalités.

Les polluants toxiques de l'atmosphère, comme le benzène, qu'on trouve en quantité à l'état de traces dans l'air urbain, deviennent un sujet de préoccupation pour les professionnels de la santé. La principale source de benzène aéroporté dans les villes est l'essence non brûlée qui se dégage des tuyaux d'échappement des véhicules. La principale forme de l'exposition des humains au benzène, outre la fumée de la cigarette, c'est le fait de respirer l'air des villes. L'utilisation

d'essences à meilleure combustion pour les automobiles et l'augmentation du nombre d'inspections des véhicules en circulation diminuent les niveaux moyens de benzène.



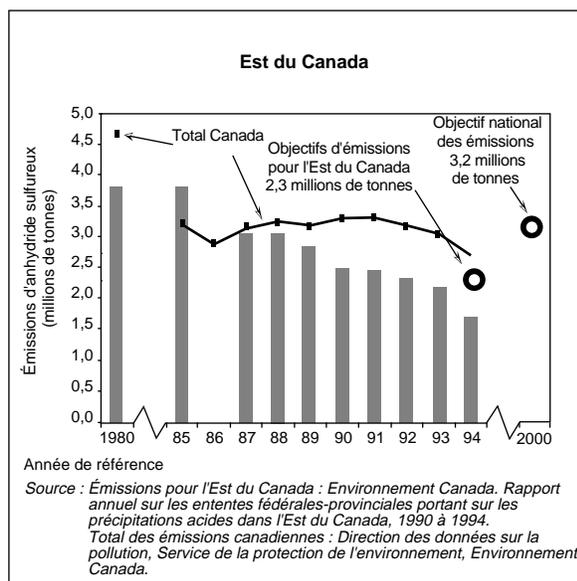
Le benzène est un exemple des produits chimiques toxiques qui se trouvent dans l'air des villes canadiennes. La baisse de la courbe des tendances constitue un indicateur du fait que les gaz d'échappement des véhicules sont moins polluants.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Réduction au minimum des effets négatifs des précipitations acides.

Dans les années 70, Environnement Canada a constaté que les forêts et les lacs de l'Est du Canada étaient grandement endommagés par les précipitations contenant du SO₂. Le Canada s'est engagé à réduire les émissions de SO₂ selon les objectifs établis par le Protocole de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et par l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air.

Nous démontrons le rendement d'Environnement Canada par le fait que le Canada a réussi à sensibiliser les Américains au phénomène des précipitations acides et aussi parce qu'il a réussi plus tôt que prévu à atteindre et même à dépasser les objectifs de réduction du SO₂.

Malgré ces réussites, les précipitations acides continuent de détériorer les écosystèmes canadiens et leurs effets sur la santé constituent un grand sujet de préoccupation car l'on respire de fines particules de sulfate (formées à partir du SO₂). Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces en vue d'établir d'ici 1997 une nouvelle stratégie nationale sur les émissions acidifiantes pour protéger davantage la santé de l'environnement et celle des humains.



Nous continuerons à recourir à cet indicateur pour vérifier le rendement d'Environnement Canada quand il s'agit de contrôler les émissions qui contribuent aux précipitations acides. La tendance à la baisse des émissions de SO₂ se poursuit : en 1995, elles se situaient à 53 % en dessous des niveaux de 1980, à 22 % sous le plafond de 2,3 millions de tonnes prévu par l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air et à 17 % sous le plafond mentionné dans le Protocole de la CEE de l'ONU.

Comme sous bien des rapports, le problème du changement atmosphérique prend son origine dans deux secteurs, Environnement Canada s'est engagé à cibler et à réaliser les résultats suivants pour ce qui est de l'énergie et des transports :

- Il prendra davantage compte de la durabilité pour toutes les décisions prises au Canada dans le secteur de **l'énergie**;

- Il réduira les agressions environnementales causées par **les transports**.

Des indicateurs de rendement sont en voie d'élaboration pour mesurer les répercussions d'Environnement Canada sur ces secteurs.

Pour sous-tendre tous ses efforts relativement aux changements atmosphériques, le Ministère fait un effort scientifique considérable dont les résultats auront pour but d'améliorer notre connaissance des phénomènes afin de prévoir et de régler les futurs changements atmosphériques. On est en train de mesurer les répercussions de la recherche et du développement du Ministère.

Depuis 1971, Environnement Canada a été le chef de file au Canada pour déterminer, surveiller et gérer les substances toxiques et la gestion des substances toxiques demeure un élément central de son activité. Les connaissances scientifiques et la mesure des effets des substances toxiques ont considérablement progressé depuis 25

Environnement Canada détermine les enjeux et les risques associés aux **substances toxiques** et applique des mesures ciblées pour éliminer à peu près complètement les substances toxiques, rémanentes et bioaccumulables et prévenir, contrôler et éliminer le dégagement dans l'atmosphère d'autres substances toxiques préoccupantes.

ans. On se préoccupe de plus en plus du nombre d'animaux morts en raison de la pollution, mais on prend plutôt en considération maintenant les effets sur les niveaux neurologiques et hormonaux; autrefois, on reconnaissait les effets près des sources, aujourd'hui on songe à la répartition planétaire des substances; autrefois, on mesurait en parties par million, maintenant on calcule en parties par quadrillion. Au fur et à mesure que les données scientifiques progressaient, nous avons aussi modifié notre stratégie pour rompre avec nos anciennes mesures correctives ou coercitives en faveur d'une action sur le mode « prévoir et prévenir » pour pratiquer d'abord la prévention de la pollution.

Aujourd'hui, nous préférons une stratégie axée sur la prévention de la pollution, sur l'élimination à peu près complète des substances toxiques et sur la gestion de leur cycle de vie. La consultation, le partenariat et la collaboration sont aussi des éléments importants qui nous permettront d'atteindre les buts fixés pour les substances toxiques au Canada.

Les répercussions du rendement d'Environnement Canada sont manifestes dans la réduction radicale des niveaux des substances toxiques, comme le mercure, le plomb et les composés organochlorés, dont le DDT et son principal sous-produit, le DDE, les BPC, les dioxines et les furannes dans le milieu ambiant et dans la réduction des niveaux des décharges d'effluents toxiques en provenance de plusieurs usines industrielles dans les écosystèmes d'importance nationale.

Malgré nos réussites, on retrouve encore certaines substances en des concentrations qui peuvent être nocives à la faune et l'on s'inquiète de plus en plus des effets d'une exposition prolongée à faible dose à des métaux à l'état de traces et aux composés organiques rémanents. Cependant, comme nous constatons, pour les avoir mesurées, que les substances toxiques entrent dans l'environnement canadien à partir de sources nationales et internationales, Environnement Canada s'emploie davantage, maintenant, à prendre en considération le contexte plus général des interactions écologiques complexes, des effets indirects et à

long terme des substances toxiques et, en temps voulu, toute la question des occasions qui se présentent pour la gestion des risques.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* fournit un cadre à

l'action fédérale sur les substances toxiques; son renouvellement s'appuiera sur le développement durable, la prévention de la pollution, la stratégie des écosystèmes et la biodiversité. Nous comptons traiter plus rapidement et plus efficacement les substances toxiques, et nous comptons aussi renforcer, appliquer et exécuter les meilleurs instruments réglementaires, volontaires et économiques pour assurer la protection de l'environnement et la croissance économique, tout en mettant l'accent sur la collaboration, sur la recherche scientifique et sur la responsabilité

des utilisateurs et des producteurs relativement aux substances.

Étude de cas : Le plomb

Les problèmes environnementaux, de par leur nature même, se greffent sur d'autres enjeux. Dans cet exemple, en ciblant le plomb, on voit comment il peut y avoir interconnexion entre une substance toxique et une question atmosphérique, car, puisque les organismes vivants peuvent ingérer du plomb, il a fallu en contrôler la présence dans l'essence.

Comme élément naturel, le plomb se trouve dans l'environnement et ses concentrations varient grandement. La plupart du plomb qu'on trouve dans l'environnement est sous une forme inaccessible aux organismes vivants. Cependant, le plomb « biodisponible » (le plomb qui peut être assimilé par les organismes vivants) présente un risque pour la santé. Chez les humains, l'exposition à de fortes concentrations de plomb peut entraîner une accumulation de plomb dans les tissus de l'organisme et affecter le système nerveux central.

Parce qu'on s'inquiète des effets nocifs du plomb sur la santé, on a adopté, en 1974, des stratégies qui visaient à réduire les émissions de plomb en général et, en particulier, celles qui provenaient de l'essence. Les émissions de plomb en provenance de l'essence ont atteint, en 1973, plus de 14 000 tonnes (environ 70 % de l'ensemble des émissions de plomb), mais elles ont constamment diminué depuis lors. En 1990, l'utilisation du plomb dans l'essence a été graduellement éliminée au Canada. Le contrôle des émissions a, jusqu'à maintenant, contribué à abaisser passablement les concentrations plombifères dans l'air des villes.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Repérage des sources et calcul des quantités des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui nécessitent une gestion, de façon opportune et efficace, par de bonnes recherches et des évaluations scientifiques à présenter aux Canadiens.

Les mesures suivantes constituent les premières étapes nécessaires pour contrôler les substances

qui présentent un risque pour la santé des humains et celle de l'environnement.

- ❑ Jusqu'à maintenant, selon la LCPE, Environnement Canada a dressé deux listes de substances d'intérêt prioritaire pour évaluer la toxicité de ces substances. La première liste, qui en comporte 44, a été évaluée et des plans de gestion sont en voie d'être conçus ou mis en oeuvre pour les 25 substances qui ont été évaluées comme toxiques. La deuxième liste de 25 substances a été publiée dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et elle est en train d'être évaluée.
- ❑ Environnement Canada prépare et publie un inventaire national des rejets polluants. En 1994, 1 713 bâtiments avaient signalé des rejets de presque 200 polluants de cet inventaire national des rejets polluants.

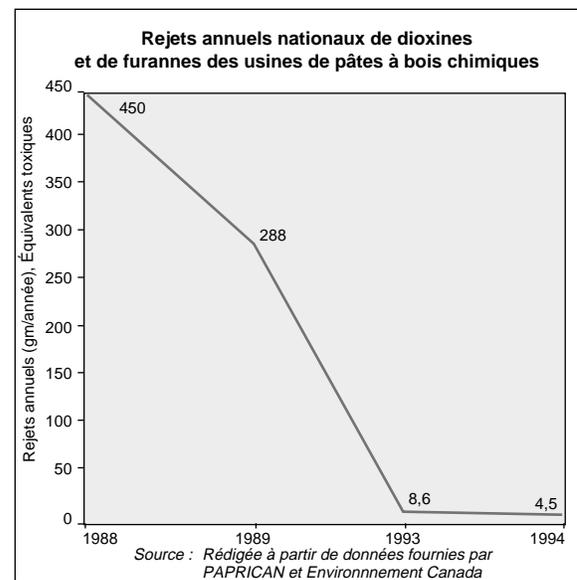
RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les mesures de gestion sont prises dans le but d'éliminer presque complètement les substances toxiques, rémanentes et bioaccumulables, résultant de l'activité humaine.

En 1995, le gouvernement fédéral a adopté une stratégie pour la prévention de la pollution, ainsi qu'une politique de gestion des substances toxiques, afin de gérer systématiquement les substances toxiques. La politique de gestion des substances toxiques a pour but :

- ❑ de supprimer à peu près complètement dans l'environnement les substances toxiques qui proviennent en majeure partie de l'activité humaine et qui sont tout à la fois rémanentes et bioaccumulables (les substances de la voie 1);
- ❑ de contrôler les autres substances toxiques et les substances préoccupantes pendant tout leur cycle de vie de façon à prévenir ou à réduire au minimum leur rejet dans l'environnement (les substances de la voie 2).

À cette fin, Environnement Canada a pris, entre autres, les mesures suivantes :

- ❑ Il a déterminé 13 substances, dont le chlorodane, le mirex et le toxaphène, qui pouvaient être inscrites sur la liste pour leur élimination à peu près complète et les raisons scientifiques ont été rédigées à ce sujet. Pour les substances que l'on constate être rémanentes, toxiques et bioaccumulables, Environnement Canada prendra les mesures voulues pour en éliminer graduellement l'utilisation et pour réduire au minimum le rejet de leurs sous-produits, de leurs contaminants et de leurs déchets.
- ❑ L'élimination à peu près complète des substances toxiques désignées constitue une priorité dans les programmes du Ministère pour les écosystèmes d'importance nationale. Voir les résultats des écosystèmes pour obtenir des renseignements sur le rendement.

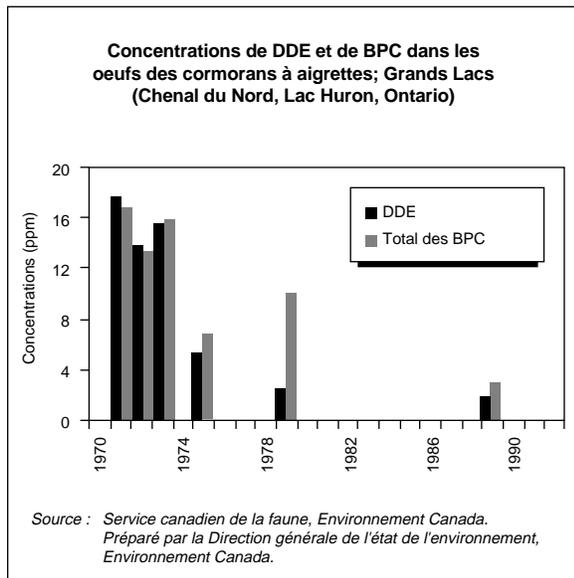


Les concentrations de dioxines et de furannes provenant des usines de pâtes à bois chimiques sont un indicateur de l'efficacité des mesures prises par Environnement Canada pour gérer ces substances.

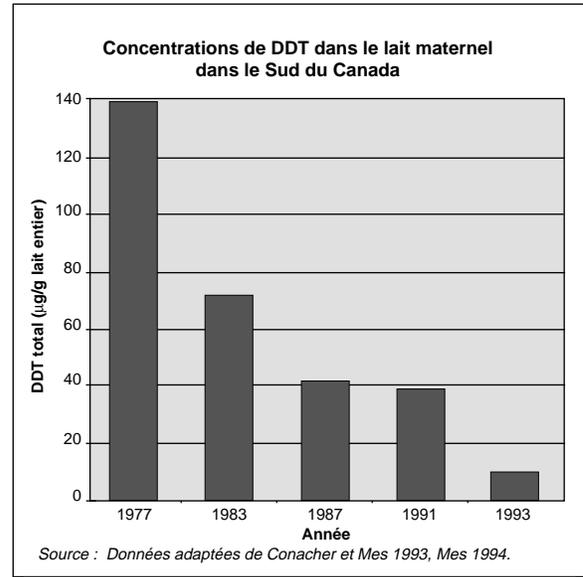
Les polluants atmosphériques dangereux, qui constituent un problème particulier lorsqu'il s'agit de substances toxiques et qui comprennent les polluants organiques rémanents, comme le DDT, ont, nous le savons, des effets toxiques sur les humains et sur les animaux même, dans des concentrations extrêmement faibles. L'atmosphère transporte souvent ces polluants loin de leur source originale; beaucoup de ces polluants organiques rémanents ne sont plus utilisés au Canada mais ils proviennent d'autres parties du monde et sont déposés dans notre Nord à des niveaux très élevés.

Environnement Canada s'occupe de résoudre ce problème par les mesures suivantes :

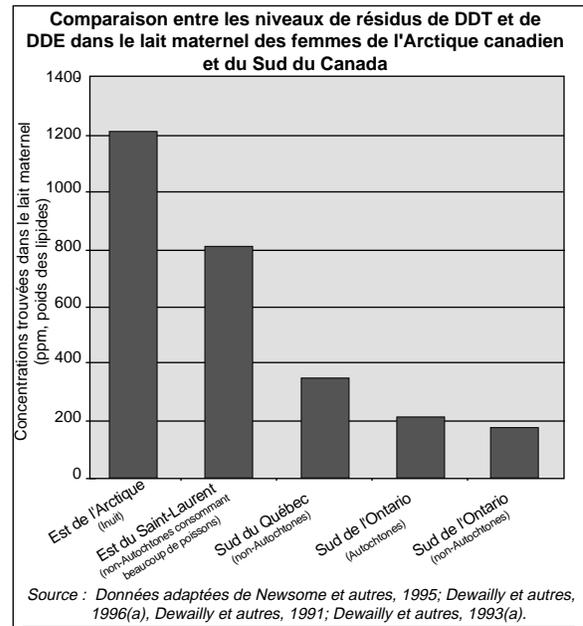
- La politique de gestion des substances toxiques du gouvernement fédéral a été rédigée en partie afin de fournir un cadre pour gérer au pays les polluants atmosphériques dangereux. Dans ce cadre, une stratégie nationale est en voie d'élaboration et le réseau national de surveillance des polluants atmosphériques pour le Canada est en voie d'être amélioré pour nous permettre de mieux comprendre les dépôts des polluants.



L'indicateur permet d'illustrer l'efficacité des règlements pour interdire l'usage des substances toxiques ou en restreindre grandement le rejet dans l'environnement.



La tendance indiquée ci-dessus montre l'efficacité du règlement visant à réduire les risques du DDT pour la santé à partir de sources nationales.



Le graphique ci-dessus indique le degré de risque pour la santé que pose le transport à distance du DDT dans l'Arctique canadien.

Mais les polluants atmosphériques dangereux représentent un problème international. Le DDT, dont les concentrations atteignent des proportions de plus en plus élevées dans la chaîne alimentaire, illustre ce défi.

Le DDT, qui n'est pas utilisé au Canada depuis 1985, se retrouve quand même dans le lait maternel des Inuit du Nouveau-Québec dans des concentrations quatre ou cinq fois plus élevées que chez la population du Sud du Canada. Pour régler le problème des polluants atmosphériques dangereux, il faut agir aussi bien au pays que sur le plan international.

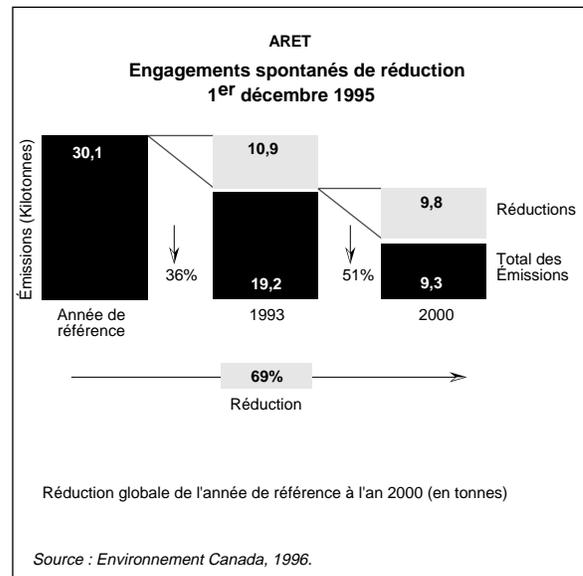
- La contribution d'Environnement Canada est considérable sur la scène internationale dans l'élaboration d'une convention sur le transport à distance des polluants atmosphériques de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, dans la déclaration de Washington de 1995 et dans le programme d'action mondial sur la protection du milieu marin contre les activités terrestres. Une stratégie binationale pour l'élimination presque complète de ces substances est en voie de préparation par le Canada et les États-Unis.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les mesures de gestion sont mises en oeuvre pour prévenir, réduire ou éliminer les risques posés par les substances toxiques qui ne respectent pas tous les critères de la voie 1 de la politique de gestion des substances toxiques, et par d'autres substances préoccupantes.

L'une des stratégies essentielles pour la gestion des substances de la voie 2, c'est de recourir à des mesures spontanées. À cette fin, Environnement Canada a mis au point le programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des substances toxiques (ARET) qui est une initiative nationale multilatérale pour encourager ceux qui produisent des substances toxiques à prendre des mesures spontanées. Les

faits suivants témoignent du succès de l'initiative jusqu'à maintenant :

- En décembre 1995, 170 organisations (surtout des entreprises) participaient au programme ARET. Elles se sont engagées à réduire 117 substances de 69 % d'ici l'an 2000.



- Environnement Canada s'emploie, de concert avec l'industrie et d'autres intervenants, à dresser des plans pour réduire ou prévenir le rejet des substances qui figurent sur la liste de substances d'intérêt prioritaire et qui sont jugées toxiques, selon ce qu'on appelle le processus des options stratégiques.

Environnement Canada a pour responsabilité de veiller à ce que le Canada respecte la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, l'Accord entre le Canada et les États-Unis concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux, la décision du conseil de l'OCDE concernant le contrôle des mouvements transfrontières des déchets destinés aux opérations de récupération et la Convention de Londres sur les immersions en mer.

Étude de cas : Le faucon pèlerin *Anatum*

L'exemple du faucon pèlerin, prédateur tout au bout de la chaîne alimentaire, nous montre non seulement comment l'effet de la bioaccumulation des substances toxiques nuit à l'espèce, mais aussi à quel point le Ministère doit agir de façon globale pour aborder une question qui a trait tout à la fois aux substances toxiques, à la biodiversité, à la faune et aux écosystèmes.

Au cours des années 60, la population du faucon pèlerin *Anatum*, une espèce au bout de la chaîne alimentaire, a diminué en raison de la contamination par le DDT. En 1969, le DDT a été interdit au Canada. En 1970, le Service canadien de la faune (SCF) a entrepris un projet de mise à la reproduction en captivité pour maintenir le reste de la réserve de gènes du faucon pèlerin *Anatum* et pour produire des fauconneaux qu'on a réintroduits dans leur espace canadien lorsque les niveaux de DDT n'étaient plus menaçants. Dans le même temps, le SCF, de concert avec les biologistes des organismes provinciaux et territoriaux de la faune, ont relevé, pendant cinq ans, le degré d'occupation des aires de nidification, en ont vérifié la productivité et ont recueilli des oeufs non encore éclos pour les analyser et vérifier s'ils ne contenaient pas de pesticides. Lorsque les jeunes faucons, nés en captivité, étaient prêts pour l'expérience, on en a relâchés en 1975. Depuis ce temps-là, les biologistes des provinces, du SCF et de Parcs Canada, et des gens du secteur privé, ont relâché environ 1 600 jeunes faucons pèlerins dans l'espace jadis désert au sud du 60° N. Les populations de pèlerins sont maintenant autosuffisantes, comme en font foi les données du relevé de 1995. Les niveaux de DDT ne menacent plus la survie des faucons pèlerins et les buts du plan de rétablissement ont été atteints. Par suite de cette heureuse issue de l'expérience, les installations de mise à la reproduction en captivité du Service canadien de la faune, à Wainwright, fermeront à l'automne 1996.

Le Canada est devenu partie à la Convention de Bâle en 1992 par la présentation du Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux, établi en application de la LCPE, et il respecte ses obligations de la Convention de Londres en instaurant un système de permis (Partie VI de la LCPE).

Les faits suivants contribuent à respecter les engagements du Canada en matière de déchets dangereux :

- ❑ La base de données qui sert à repérer les permis d'immersion en mer et à relever les quantités éliminées est en activité; l'administration centrale et les régions peuvent la consulter pour le transfert des données et des renseignements.

- ❑ Environnement Canada a mis au point un système informatisé de repérage pour surveiller les déplacements transfrontaliers des déchets dangereux et pour veiller à ce que les déchets dangereux soient destinés à des installations respectueuses de l'environnement.
- ❑ Il a aussi mis au point et publié des directives du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) sur la gestion des gaz des décharges, sur la qualité du compost, sur la combustion des déchets comme combustible dans les fours de ciment, puis, finalement, sur le recyclage, le traitement et l'élimination des transformateurs contenant des BPC liquides et des matériaux contaminés au BPC et il a terminé une étude approfondie sur la gestion des déchets solides au Canada.

Environnement Canada assure aussi la direction et la coordination nécessaires, dans l'initiative d'écologisation du gouvernement, pour éliminer en toute sécurité et de façon économique les déchets de BPC. Environnement Canada a pris les mesures suivantes, parmi d'autres :

- ❑ Environnement Canada prodigue des conseils techniques aux ministères fédéraux sur le traitement de l'huile minérale contaminée par de faibles concentrations de BPC et il réglemente la méthode de traitement.
- ❑ Des négociations sont en cours avec les clients établis pour qu'ils éliminent les BPC qui leur restent en entreposage. Certains clients ont une quantité minimale de déchets qui leur restent encore, tandis que d'autres n'ont pas encore confirmé leur inventaire. Nous projetons de respecter les objectifs du gouvernement fédéral et de détruire, d'ici la fin de 1996, tous les BPC entreposés. L'estimation actuelle de l'inventaire total de BPC entreposés est de 2 300 tonnes, dont environ la moitié ont été retirés jusqu'à maintenant à des fins de destruction.

-
- ❑ On a fait savoir à Environnement Canada que sept organisations s'étaient maintenant débarrassés de tous les BPC qu'ils avaient entreposés. Ce sont le Service correctionnel Canada, la Commission de la capitale nationale, la Banque du Canada, le Conseil national de recherches, le ministère des Ressources naturelles, le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Anciens combattants.

Les mesures qu'a prises Environnement Canada pour traiter des sites contaminés, orphelins et fédéraux, comprennent :

- ❑ Le programme national mixte fédéral-provincial d'assainissement des lieux contaminés d'une durée de cinq ans et d'une valeur de 250 millions de dollars a pris fin en 1995-1996. Le programme a assaini 34 et évalué 11 lieux orphelins supplémentaires; il a assaini 18 et évalué 325 lieux fédéraux; il a mis au point 55 technologies de nettoyage.
- ❑ En 1995, un comité interministériel a été créé comme mécanisme régulier pour assurer l'uniformité de la stratégie relative aux lieux contaminés sur les terres fédérales.

On peut observer les répercussions des efforts du Ministère dans la baisse des niveaux de substances organochlorées (par exemple, le DDT, le DDE et les BPC), les furannes et les dioxines provenant des usines de pâtes (98,9 % depuis 1988). Cependant, certains composés organochlorés conservent des niveaux qui peuvent être nocifs à la faune et l'on se préoccupe de plus en plus de l'exposition régulière à de faibles concentrations de ces substances, à divers composés organiques rémanents qui ne subsistent pas longtemps et à divers métaux à l'état de traces.

Les mesures d'Environnement Canada ont pour but d'assurer la durabilité des écosystèmes et la santé des humains pour les générations actuelles et futures. Pour en déterminer les répercussions, nous établirons des indicateurs de rendement pour les grands écosystèmes et nous

surveillerons les tendances dans la prévention et la réduction des rejets des substances toxiques et des autres substances préoccupantes.

Dans l'ensemble, les espèces courent des risques qui proviennent de diverses pressions : la surutilisation ou la mauvaise utilisation; la perte d'habitats; la présence de substances toxiques dans l'environnement ambiant;

l'accumulation de substances toxiques rémanentes dans la chaîne alimentaire. La perte d'espèces, qui est à déplorer en soi, constitue aussi un indicateur clé de la santé générale de l'environnement et des nouveaux risques pour la santé humaine.

Environnement Canada a pour but de conserver et d'améliorer la biodiversité canadienne et planétaire. Plus spécialement, ses objectifs à long terme consistent à veiller à ce que les oiseaux migrateurs et les autres populations fauniques soient maintenus ou améliorés, que les initiatives et l'expertise du Canada contribuent à préserver la biodiversité canadienne et planétaire et que les espèces à risque soient déterminées, réhabilitées et rétablies.

À ces fins, Environnement Canada emploie deux stratégies clés : promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et prendre action pour conserver les espèces, leur habitat et les écosystèmes.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Conserver ou ramener à des niveaux normaux les populations désignées d'espèces fauniques qui relèvent de la compétence fédérale.

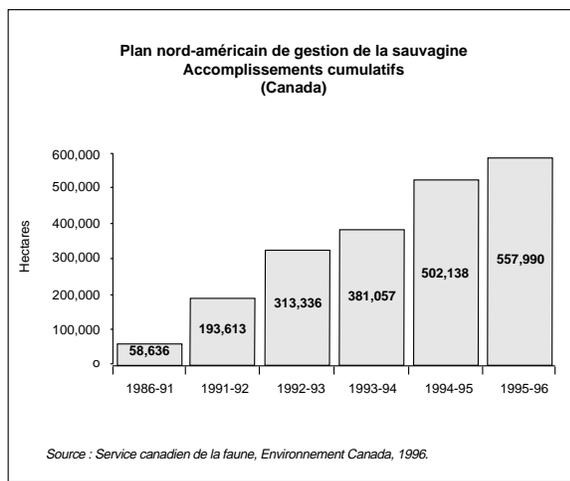
En 1986, le Canada et les États-Unis ont signé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine sur 15 ans. Son but est de rétablir les populations d'oiseaux aquatiques en Amérique du Nord pour

Environnement Canada agit de façon nationale et internationale pour protéger et rétablir **les espèces en péril**, maintenir **les oiseaux migrateurs**, et **d'autres populations fauniques** et conserver les habitats de la faune.

les ramener au niveau où elles étaient en 1970 en protégeant, en améliorant et en gérant les principales terres humides qui leur servent d'habitats.

Les faits suivants font en sorte que le plan satisfasse à certaines exigences et démontrent que nous réalisons des progrès en vue de nos objectifs :

- ❑ En 1994, le plan a été mis à jour pour renouveler et élargir l'engagement original et il a été signé par le Mexique.
- ❑ À la fin de 1995, environ 27 % des objectifs canadiens au point de vue de l'habitat en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine avaient été réalisés. Plus d'un demi-million d'hectares de terres humides ciblées et de hautes terres ont été protégées et améliorées et on a modifié la vocation de 2 millions d'hectares supplémentaires pour appuyer les objectifs du plan.



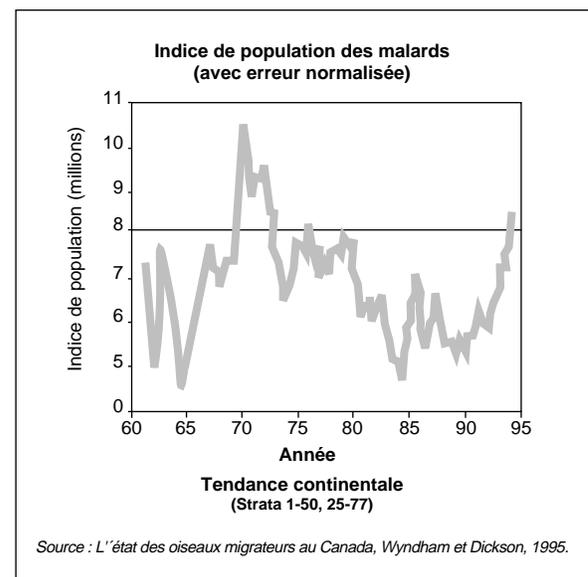
Les données ci-dessus sont un indicateur des progrès réalisés pour atteindre l'objectif concernant les habitats du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

- ❑ Les populations de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques, y compris la sarcelle à ailes vertes, le canard colvert, le canard souchet et le canard chipeau ont commencé à réagir devant les habitats qui se font plus

nombreux et à l'amélioration des conditions météorologiques, tandis que d'autres populations, y compris le canard pilet, la sarcelle à ailes bleues, le fuligule à dos blanc et le fuligule milouinan, sont demeurées stables.

En 1995, après des années de consultation avec les provinces, les territoires et les Autochtones du Canada et des États-Unis, le Canada a signé un protocole pour modifier la convention concernant les oiseaux migrateurs. Par voie de conséquence, la conservation à long terme des oiseaux migrateurs de l'Amérique du Nord sera améliorée par un cadre international plus complet.

Vers la fin de 1992, cinq provinces avaient établi des zones d'interdiction de l'emploi de grenailles de plomb pour la chasse. En 1996, il sera interdit de posséder des cartouches de grenailles qui seraient toxiques dans les réserves nationales de la faune et, pour les pêcheurs, tout plomb ou turlutte dans une réserve nationale de la faune si la pêche sportive y est permise.

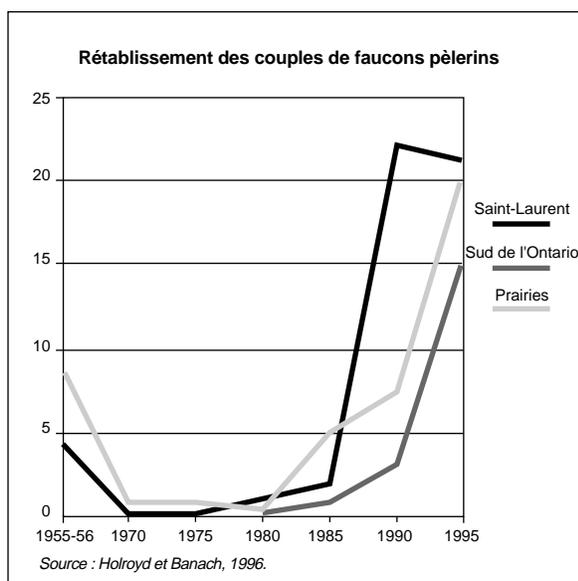


L'indicateur ci-dessus est une mesure qui sert à repérer la réaction des oiseaux aquatiques par suite de l'élargissement de leur habitat.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Tendances positives de rétablissement des espèces désignées comme étant menacées ou en péril.

Avec d'autres instances, Environnement Canada cherche à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie nationale pour la protection des espèces en péril. En 1988, le ministre de l'Environnement et les organismes provinciaux et territoriaux de la faune ont signé une entente pour le rétablissement des espèces fauniques nationales en péril. Les faits suivants témoignent des progrès qui ont été accomplis relativement à plusieurs espèces en particulier :

- ❑ On a établi des équipes de rétablissement pour 43 des 275 espèces désignées par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) comme éteintes, disparues au Canada, en péril, menacées ou vulnérables et 15 plans de rétablissement ont été publiés jusqu'à maintenant. Ces plans sont préparés pour les espèces de vertébrés terrestres qui sont en péril, menacées ou disparues au Canada.



Les données ci-dessus sont un indicateur des répercussions des programmes de rétablissement des espèces d'Environnement Canada.

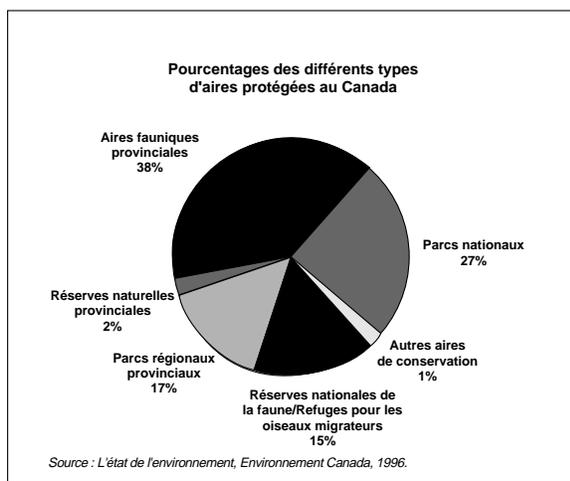
- ❑ Quatre oiseaux (l'épervier de Cooper, le merle bleu de l'Est, la chouette lapone et le cygne trompette) ont été rayés de la liste des espèces «vulnérables», une espèce (le bruant de Baird) a été rayée de la liste des espèces «en péril» et la loutre de mer est passée de la liste des espèces «en péril» à celle des espèces «menacées».
- ❑ En août 1995, le ministre de l'Environnement a publié un document approuvé par le Cabinet intitulé «la Loi canadienne sur la protection des espèces en péril : une proposition législative» pour consulter la population.
- ❑ En juin 1996, le mémoire concernant la loi fédérale pour la protection des espèces en péril a reçu l'approbation du Cabinet.

En mai 1996, la *Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* a été proclamée pour lutter contre le braconnage, le commerce illégal des animaux et des plantes sauvages, leurs parties et leurs dérivés. C'est l'un des principaux instruments du Canada pour respecter ses engagements aux termes de la Convention sur le commerce international des espèces en péril (CCIEP).

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Protection et amélioration d'un nombre considérable d'habitats fauniques.

La *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (1917) et la *Loi sur la faune du Canada* (1973) prévoient l'aménagement de refuges pour les oiseaux migrateurs et de réserves nationales pour la faune.

Il est manifeste que les efforts d'Environnement Canada pour protéger l'habitat des oiseaux migrateurs et d'autres espèces fauniques portent fruit, si l'on songe au nombre d'aires protégées au Canada.



Les données ci-dessus indiquent les contributions des réserves nationales de la faune et des refuges des oiseaux migrateurs à l'initiative des aires protégées au Canada.

- ❑ Il y a présentement 49 réserves nationales de la faune qui protègent 300 000 hectares et il y a aussi 98 refuges d'oiseaux migrateurs qui recouvrent une superficie de plus de 11,3 millions d'hectares. Au total, cela représente 1,17 % du Canada et contribue pour une proportion de 14,5 % au but général qui consiste à protéger 12 % du Canada.
- ❑ En outre, par suite des modifications apportées à la *Loi sur la faune du Canada* en 1994, il y a une disposition prévoyant l'établissement d'aires marines protégées jusqu'à la limite de 200 milles marins.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Mise en place d'un cadre national comme guide d'une bonne conservation de la biodiversité du Canada.

Environnement Canada a joint ses efforts à ceux de toutes les instances du Canada pour élaborer une stratégie canadienne pour la biodiversité de façon à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies de 1992 sur la diversité biologique.

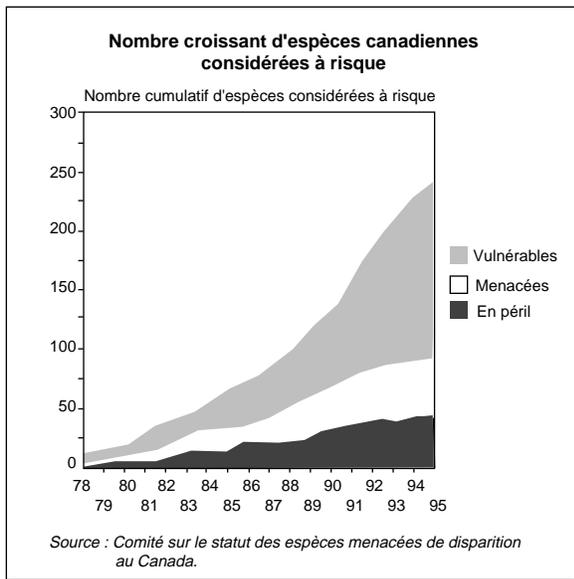
Les réalisations suivantes représentent autant de jalons dans notre marche pour accomplir le résultat indiqué ci-dessus :

- ❑ En avril 1995, le Cabinet fédéral a avalisé la stratégie canadienne pour la biodiversité et nous avons mis au point un plan d'action pour la biodiversité.
- ❑ En 1996, toutes les instances ont signé une déclaration intergouvernementale officielle pour la conservation de la biodiversité.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Le rôle de chef de file que joue le Canada et ses connaissances spécialisées font progresser le programme international de la biodiversité.

En reconnaissance du rôle de chef de file que le Canada joue en matière de conservation de la biodiversité, on a choisi Montréal comme secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

L'action d'Environnement Canada pour la conservation de la biodiversité est fondée sur les recherches scientifiques de haute qualité qu'entreprend son propre personnel ou qu'il mène en association avec d'autres. Ces recherches peuvent porter, entre autres, sur la surveillance et la conservation des populations d'oiseaux de terre dans les Prairies et dans les écosystèmes boréaux et arctiques; sur les influences au niveau du paysage de la forêt sur les populations d'oiseaux forestiers boréaux; sur les recherches et la surveillance des espèces en péril pour déterminer les risques et les causes de leur déclin; sur les recherches et la surveillance de la toxicologie faunique, sur le lien entre le système scientifique et le système classique au sujet de la biodiversité des paysages et des cours d'eau au Labrador et sur la mise au point d'un système de piégeage en collaboration avec l'Institut des fourrures du Canada, la Fédération internationale de la traite des fourrures et les provinces et les territoires. Environnement Canada a établi des chaires de recherche en collaboration sur l'écologie de la faune, à l'Université Simon Fraser et dans les trois universités de l'Atlantique (Acadia, Memorial et l'Université du Nouveau-Brunswick), dans le but d'encourager les recherches de haute qualité chez les diplômés dans le domaine de l'écologie de la faune.



Les données ci-dessus sont un indicateur du défi que doit relever le Canada pour préserver sa biodiversité.

De façon générale, Environnement Canada a obtenu des résultats tangibles pour certaines espèces migratrices, comme le caribou de la Porcupine et les populations de canards et d'oies, et pour ramener certaines espèces, comme la grue blanche d'Amérique, qui était au bord de l'extinction. Un nombre croissant d'espèces sont néanmoins considérées soit comme en péril ou comme menacées. Malgré les progrès considérables pour protéger les espaces spéciaux, le total des aires protégées demeure inférieur au but national de 12 % et il y a encore des lacunes dans le réseau national des aires protégées.

Environnement Canada fait mieux comprendre comment **les écosystèmes** fonctionnent et quelles sont les répercussions des activités humaines et des phénomènes naturels sur les écosystèmes; il élabore et met en oeuvre des stratégies pour conserver les écosystèmes et prend des mesures au sujet des écosystèmes de priorité nationale.

Une stratégie holistique, intégrée ou écosystémique est essentielle pour traiter des questions relatives à la durabilité environnementale. La stratégie combine les connaissances scientifiques pluridisciplinaires sur l'environnement avec compréhension des facteurs sociaux et

économiques qui façonnent les attitudes, les perceptions et les comportements des humains. Cela suppose une coopération et une collaboration entre les clients et les intervenants, à partir de la définition des enjeux en passant par les décisions et les mises en oeuvre. Les Canadiens peuvent s'attendre à ce qu'Environnement Canada contribue à l'avènement de la durabilité des écosystèmes en obtenant les résultats suivants :

- Nous entreprenons des recherches scientifiques sur les écosystèmes, nous mettons au point des instruments scientifiques et nous transférons des renseignements à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes.
- Les écosystèmes vulnérables d'intérêt prioritaire sont déterminés et conservés par l'élaboration de stratégies ou d'initiatives régionales, sectorielles et autres.

Les initiatives relatives aux écosystèmes de priorité nationale au Canada comptent parmi les meilleurs exemples de l'intégration du partage de renseignements scientifiques, de l'administration, de l'action et des rapports.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prendre des initiatives axées sur les écosystèmes de priorité nationale au Canada pour en améliorer la santé et la durabilité.

Le programme d'action des zones côtières de l'Atlantique. Depuis son lancement, en 1990, ce programme d'action a appuyé 13 groupes communautaires dans quatre provinces de l'Atlantique pour examiner les eaux et faire des plans pour remédier à la dégradation des bassins versants et des zones estuariennes. Pour chaque zone, on établit un plan global de gestion de l'environnement (PGGE), avec la participation des localités, des industries, des agriculteurs, des pêcheurs, des municipalités et des gouvernements provinciaux. Pour chaque dollar versé par ce programme d'action, il y a une

somme de 5 \$ qui provient de l'extérieur du programme.

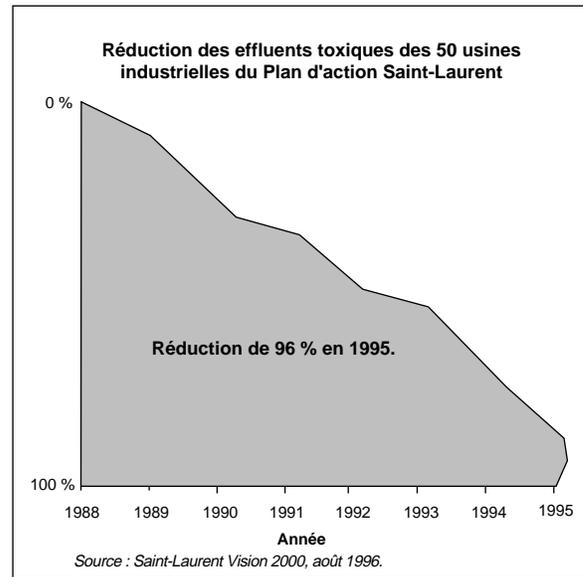
Les progrès vont bon train pour réaliser les objectifs généraux du programme. Par exemple :

- ❑ Les plans globaux de gestion de l'environnement : l'évaluation de la qualité de l'environnement est terminée dans 13 lieux; des options de mesures correctives ont été déterminées et évaluées dans onze lieux; onze plans globaux de gestion de l'environnement seront terminés en 1996-1997 et les deux autres en 1997-1998.
- ❑ La biodiversité : création de terres humides artificielles à deux endroits; restauration de 230 kilomètres de cours d'eau et stabilisation de 70 kilomètres de rive; protection de 65 hectares de terres humides.
- ❑ Rendement économique : le programme d'action des zones côtières de l'Atlantique emploie des douzaines de ruraux, y compris des jeunes, des femmes, des Autochtones et des travailleurs des pêches qui ont été déplacés.

Le Plan d'action Saint-Laurent.

En 1988, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont lancé le Plan d'action I du Saint-Laurent, une initiative quinquennale qui avait pour but de protéger et de conserver l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. La deuxième phase du plan, Saint-Laurent Vision 2000, a été lancée en 1993 et se terminera en 1998.

L'un des principaux points à prendre en considération pour remettre le fleuve en état est la réduction des effluents toxiques industriels. Au cours de la première phase de ce plan d'action, on a ciblé environ 50 usines pour y réduire en priorité 90 %, dans l'ensemble, des effluents liquides toxiques. Comme le montre le graphique, nous avons dépassé cet objectif. À son tour, le plan a contribué à améliorer certains indicateurs de l'état du fleuve, y compris les sédiments et la qualité de l'eau.



Les données ci-dessus sont un indicateur des répercussions des efforts d'Environnement Canada pour réduire les effluents toxiques industriels, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (indice Chimiotox).

L'indicateur CHIMIOTOX et l'indice de toxicité, mis au point par Environnement Canada, ont permis des comparaisons entre les usines et ont aidé à établir les objectifs de la réduction. Le plan d'action a eu d'importantes retombées économiques (évaluées à 1,4 milliard de dollars pour le plan tout entier) et ont permis de démontrer les avantages d'une bonne intervention harmonisée entre le fédéral et les provinces. Selon Saint-Laurent Vision 2000, nous projetons de mettre en oeuvre 56 plans supplémentaires.

La perte des habitats constitue un autre important sujet de préoccupation. Depuis 1988, par notre intervention en vertu du plan d'action, on a réussi à protéger plus de 10 000 hectares d'habitat.

Les Grands Lacs

En 1972, le Canada et les États-Unis ont signé l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour contrer la détérioration de l'écosystème des Grands Lacs. Par le

renouvellement de l'Accord en 1978, et par les nouvelles modifications en 1987, le Canada, l'Ontario et les États-Unis se sont engagés à rétablir et à maintenir l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs en réduisant la pollution, en éliminant presque complètement le déversement des substances toxiques rémanentes et bioaccumulables et à nettoyer les lieux préoccupants qui auront été désignés. Voici les résultats obtenus jusqu'ici :

- ❑ Cinq pesticides interdits ont été à peu près complètement éliminés des Grands Lacs et des contrôles du phosphore ont ramené les niveaux presque aux objectifs établis;
- ❑ Plus de 35 % des BPC de haut niveau de l'Ontario dans le bassin des Grands Lacs sont désaffectés et placés en remisage;
- ❑ Le Canada a déterminé 17 zones préoccupantes dans les Grands Lacs ou des points chauds de pollution se trouvant dans son territoire, dont cinq sont partagés avec les États-Unis. Pour chaque zone, un plan d'action correctrice est dressé ou le sera pour rétablir les usages avantageux qui auront été ainsi compromis. On le met en oeuvre par un effort de collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les collectivités, les groupes écologiques et l'industrie.

Environnement Canada administre le fonds d'assainissement des Grands Lacs qui a versé 43 millions de dollars sur environ 230 plans d'action correctrice depuis 1991. Les partenaires ont versé une autre somme de 79 millions de dollars. Jusqu'à maintenant, environ 10 % des usages avantageux y ont été rétablis.

L'étude du bassin des rivières du Nord

Cette étude, terminée en juin 1996, est le résultat d'un programme complet de cinq ans de recherches scientifiques transfrontalières sur les bassins des rivières Athabasca, de la Paix et des Esclaves. Le programme a été établi par Environnement Canada dans un partenariat avec la province d'Alberta et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et administré par un

conseil de 25 intervenants qui consistaient en représentants des administrations municipales, des groupes autochtones, des secteurs de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, des universités, du secteur industriel et de la population en général. Il nous a permis de mieux comprendre les effets cumulatifs des aménagements industriels et municipaux sur les écosystèmes aquatiques. Le programme a produit quelque 150 mini-études scientifiques qu'il faut associer aux connaissances traditionnelles des Autochtones. Les résultats de l'étude ont déjà servi aux organismes provinciaux de réglementation, en particulier pour l'octroi de licences aux usines de pâtes et papiers.

Le Plan d'action du fleuve Fraser

Le but à long terme de ce plan d'action, annoncé en 1991, est de prévenir la pollution, d'améliorer les écosystèmes du bassin et d'engager la population du bassin à édifier une société durable. Ce plan est une initiative mixte d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans. Le conseil de gestion du fleuve Fraser, qui a puisé dans quatre ordres de gouvernement, dans l'industrie, les collectivités et les organisations non gouvernementales, est un mécanisme clé pour l'établissement et le maintien de partenariats en vertu du plan. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux financent le conseil, et Environnement Canada fournit le cinquième de son budget de un million de dollars.

Les jalons suivants ont été réussis par suite d'efforts mixtes faits en vertu du plan :

- ❑ Environ 450 hectares d'habitats vitaux pour les oiseaux migrateurs ont été protégés directement par ce plan d'action, ce qui fait que la province aura protégé 11 000 hectares.
- ❑ Les municipalités améliorent leurs égouts collecteurs et la charge d'effluents associés a baissé de 24 %.
- ❑ Les concentrations de dioxines et de furannes dans le poisson et les sédiments ont

diminué aux endroits en aval des usines de pâtes.

- ❑ En juillet 1996, le Conseil du bassin du fleuve Fraser a publié sa deuxième fiche d'évaluation sur les progrès du bassin vers la durabilité. Un plan du bassin est actuellement en voie d'élaboration : on y établit des objectifs et on y détermine des stratégies nécessaires pour faire face aux menaces à la durabilité.

On a grandement réussi à améliorer les écosystèmes canadiens de priorité nationale, mais des défis difficiles restent encore à relever :

- ❑ Dans le Canada atlantique, bien des localités côtières continuent à décharger des eaux non traitées dans les zones côtières. Des nettoyages considérables de substances toxiques sont nécessaires à Sydney. Le mercure est présent à de fortes concentrations dans les écosystèmes aquatiques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. L'écosystème de la baie de Fundy est de plus en plus dégradé et les stocks de la plupart des espèces de poissons commerciaux ont atteint des niveaux critiques.
- ❑ Environ 140 collectivités riveraines continuent de décharger les eaux usées non traitées dans le Saint-Laurent et les stocks de plusieurs espèces de poissons diminuent ou sont en permanence déstabilisés.
- ❑ Dans les Grands Lacs, les coûts d'assainissement des lieux préoccupants sont élevés et pour atteindre les objectifs fixés pour la réduction des substances toxiques, il faudra adopter des stratégies novatrices et tenir compte des nouveaux problèmes, par exemple, la propagation non maîtrisée des espèces non indigènes et les dépôts de contaminants dans l'atmosphère.
- ❑ Le bassin du fleuve Fraser montre des signes d'agression. Une population qui croît si rapidement, qu'on estime qu'elle devrait grossir de 50 % au cours des 20 prochaines années, l'éclatement des villes et l'exploitation accrue des ressources menacent l'équilibre

écologique du bassin.

Face à ces défis, la stratégie d'Environnement Canada contribue, de concert avec ses partenaires, à renforcer les collectivités et à leur faire mieux comprendre les principes de la durabilité et à prendre soin activement de leurs écosystèmes.

Les résultats d'Environnement Canada — pour conserver les écosystèmes du Canada, protéger les espèces en péril au Canada et débarrasser notre air et nos eaux des substances toxiques — sont tous des indicateurs de l'efficacité des activités d'application et d'exécution de la loi du Ministère. Par exemple, la moitié de toutes les poursuites fédérales pour des infractions commises à l'environnement en 1992-1993 ont eu trait aux substances appauvrissant la couche d'ozone, ce qui a contribué à la baisse radicale de l'approvisionnement de ces substances au Canada.

La feuille de route d'Environnement Canada est longue et fructueuse sur l'application des lois de la faune pour lesquelles il est responsable, en particulier celles sur les oiseaux migrateurs (depuis 1917) et sur les espèces en péril (depuis 1975). Il appliquait déjà les dispositions sur la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* de 1978 bien avant la proclamation de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* en 1988.

Environnement Canada cherche à appliquer de façon juste et effective et à en promouvoir la conformité, les lois et règlements environnementaux du Canada, tout en réduisant au minimum les chevauchements et les doubles

Environnement Canada cible les activités d'application de la loi contre les sérieux contrevenants aux lois et règlements de l'environnement; il maintient un niveau de conformité là où il existe et il reconnaît les têtes d'affiche du rendement.

emplois avec d'autres instances gouvernementales. Ses objectifs sont d'atteindre un haut niveau de conformité avec les lois et les règlements, d'améliorer sa capacité d'application et de faire mieux comprendre à tous les Canadiens la loi et ce qu'on attend d'eux à ce sujet.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Un degré élevé d'observation des lois et des règlements et une meilleure capacité de les appliquer.

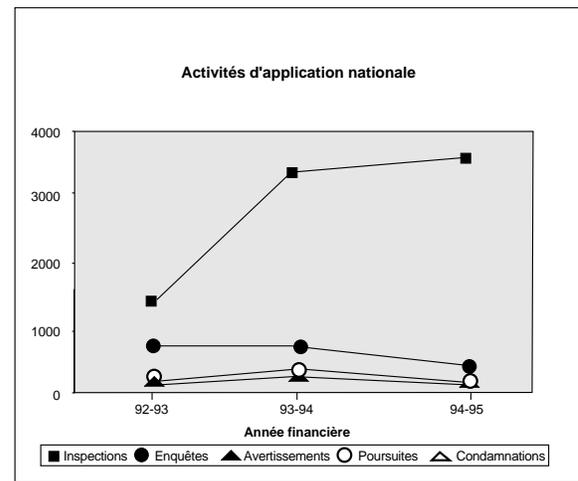
Le gouvernement fédéral établit des priorités pour ses activités d'application de la loi, qui rendent compte des rôles du gouvernement fédéral et de l'intérêt national, tout en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires. Les priorités comportent trois grandes orientations ministérielles - l'application stratégique, l'encouragement de la conformité et la conformité du gouvernement fédéral. Par voie de conséquence, Environnement Canada s'active maintenant à cibler les contrevenants graves, à maintenir un haut niveau de conformité là où cela existe et à reconnaître les têtes d'affiche du rendement.

Les jalons à plus court terme qui mèneront aux résultats prévus sont indiqués comme suit.

- ❑ Par rapport aux années antérieures, l'exercice 1995-1996 a vu augmenter le nombre de poursuites pour les infractions aux déchets dangereux.
- ❑ Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont convenu de travailler ensemble pour prévenir l'importation et l'exportation illégales des substances à réglementer et des déchets dangereux.
- ❑ Avec les États-Unis, le Canada a participé à un groupe de travail sur les CFC passés en contrebande.
- ❑ La *Loi canadienne sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* resserre les contrôles sur les mouvements d'espèces en

péril et autres qui franchissent les frontières nationales et internationales.

- ❑ Les modifications proposées à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ont pour but de renforcer les pouvoirs et les responsabilités des inspecteurs, des enquêteurs et des analystes.



RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les Canadiens comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et croient que la loi est, en fait, appliquée.

Nous avons terminé et publié sur la Voie verte (le site Internet d'Environnement Canada) les taux de conformité à six règlements environnementaux clés. D'autres études sur l'élaboration des indicateurs de la conformité sont en cours pour donner des résultats sur l'environnement et la faune.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les ministères et organismes du gouvernement fédéral comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et agissent en conséquence.

Par les comités interministériels, comme le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement, Environnement Canada travaille avec d'autres ministères du gouvernement pour mieux comprendre les exigences relatives à l'application de la loi.

-
- ❑ Les travaux collectifs sont en cours pour élaborer un guide de la conformité à l'intention des gestionnaires. Plusieurs ministères ont aussi participé à l'élaboration de règlements en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* dans le cas des bâtiments fédéraux.
 - ❑ Le protocole d'entente actuel avec la GRC au sujet des responsabilités relatives à l'application de la loi a été renouvelé.

De façon générale, les preuves de l'efficacité des activités d'application de la loi du Ministère comportent l'étendue de ses activités d'application de la loi et le nombre de condamnations par rapport au nombre de poursuites. Par exemple, le Ministère a obtenu 80 condamnations sur 93 poursuites aux termes de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur la protection de l'Environnement (LCPE)* au cours de la période allant de 1991 à 1995, les ordonnances des cours représentant au total une somme de 4 millions de dollars et, cette année, les inspections de toutes les usines de pâtes et papiers du Canada seront faites. Les poursuites des usines qui ne respectent pas la loi ont donné lieu à d'imposantes peines qui, dans un cas seulement, se sont élevées à près de un million de dollars.

Les véritables indicateurs des répercussions des activités d'application et d'exécution de la loi du Ministère se trouvent, toutefois, dans sa faune et dans les résultats relatifs aux substances toxiques.

SOUS-FONCTION 2 : LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Cette sous-fonction comporte des activités qui ont trait aux prévisions courantes, aux prévisions de graves intempéries, aux prédictions des états que prendra probablement l'environnement plus tard et aux conseils sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention à prendre en cas d'urgence. Elle traite des questions liées à la sécurité du public et à l'infrastructure économique du Canada (les services météorologiques et les données sur les eaux sont essentiels à un grand nombre de secteurs économiques).

Depuis 25 ans, Environnement Canada a constamment accru la précision et la rapidité de ses prévisions et avertissements ainsi que l'efficacité de ses interventions d'urgence. Aujourd'hui, la nature des risques que présente l'environnement et les coûts qu'ils entraînent ne sont plus les mêmes, ce qui pose un problème. Le Ministère s'occupe encore de donner des prévisions et des avertissements météorologiques ainsi que de fournir des services d'intervention d'urgence, mais il doit maintenant miser sur sa compétence et son infrastructure prévisionnelles pour créer des capacités d'analyse et de prédiction afin de modéliser les futurs états de l'environnement, et il lui faut aussi prendre appui sur son expérience dans le domaine des interventions d'urgence pour relever les secteurs vulnérables et transférer les connaissances qui permettront aux Canadiens de gérer plus efficacement les risques écologiques.

Pour cette sous-fonction, la stratégie du

Buts visés par Environnement Canada pour cette sous-fonction :

- fournir aux Canadiens des prévisions atmosphériques et environnementales ainsi que des avertissements rapides et précis au sujet des graves intempéries;
- prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence qui touchent le Canada.

Ministère consiste à cibler les initiatives qui peuvent élargir la marge de sécurité des Canadiens contre les risques environnementaux, et ce, par les mesures suivantes :

- accroître notre capacité de fournir des prévisions;
- moderniser notre façon de fournir des avertissements, des prévisions, des outils et des conseils;
- promouvoir la prévention des accidents de pollution;
- donner à nos partenaires de meilleurs moyens d'être prêts à intervenir en cas d'accidents de pollution.

Environnement Canada fournit un large éventail de prévisions et d'avertissements météorologiques. Les Canadiens peuvent ainsi se protéger contre les graves intempéries et planifier efficacement leurs activités économiques et sociales. Au cours des trente dernières années, ces prévisions et avertissements ont été constamment améliorés en raison des recherches scientifiques effectuées en météorologie et de l'introduction d'instruments d'observation perfectionnés comme le radar Doppler et les satellites météorologiques.

Le Ministère est en train de se donner de meilleurs moyens de prédire l'état de l'environnement en modélisant ses états futurs et en créant des scénarios probables pour de plus longues périodes de temps et une plus grande variété de paramètres. Nous croyons que ces évaluations permettront aux Canadiens de prendre des mesures pratiques qui entraîneront des avantages sociaux, économiques et environnementaux accrus.

Cet élément de la sous-fonction vise principalement à établir et à fournir des

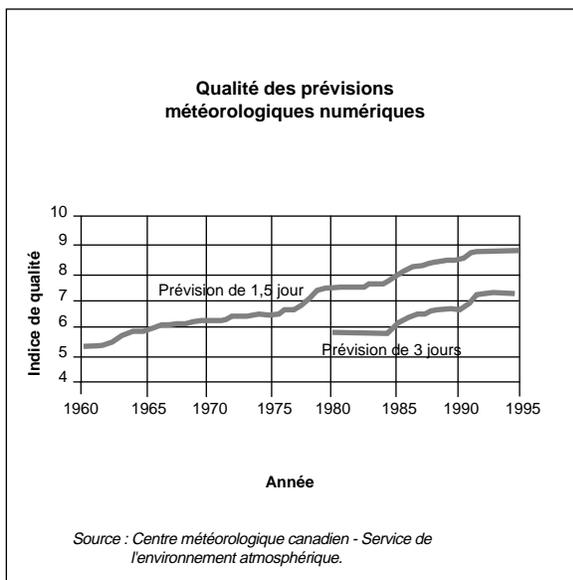
Environnement Canada diffuse **des prévisions et des avertissements météorologiques** et il accroît la capacité de fournir d'autres prédictions environnementales.

prévisions et des avertissements météorologiques ainsi qu'à créer la capacité de faire des prédictions concernant d'autres paramètres environnementaux pour une plus grande variété de périodes de temps.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prévisions et avertissements météorologiques rapides et précis.

Environnement Canada a fait des progrès considérables en vue de ce résultat, mais il continue d'accroître sa capacité à ce chapitre.

- Au cours des trente-cinq dernières années, les scientifiques ont créé des modèles d'atmosphère perfectionnés utilisant des équations mathématiques qui décrivent la façon dont le temps change quotidiennement. Ces modèles ont été tellement améliorés que nos prévisions actuelles pour trois jours sont aussi précises que les prévisions pour un jour et demi faites pas plus tard qu'il y a 15 à 20 ans. Les modèles informatiques sont l'un des

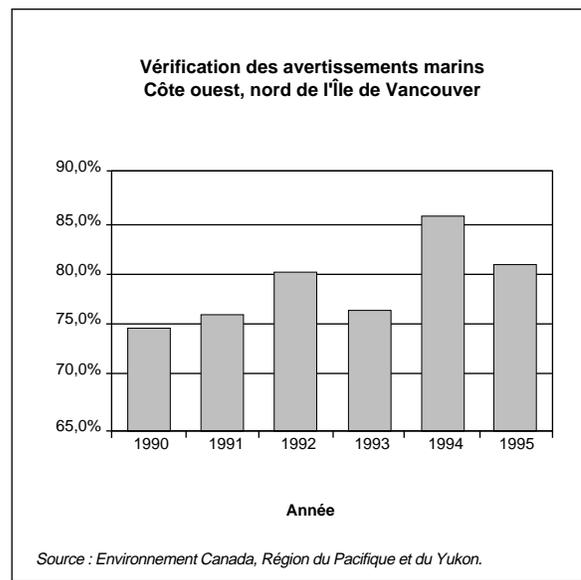


Ce graphique montre la tendance générale de l'amélioration des modèles de prévision météorologique.

principaux outils employés par les météorologues pour établir les prévisions météorologiques.

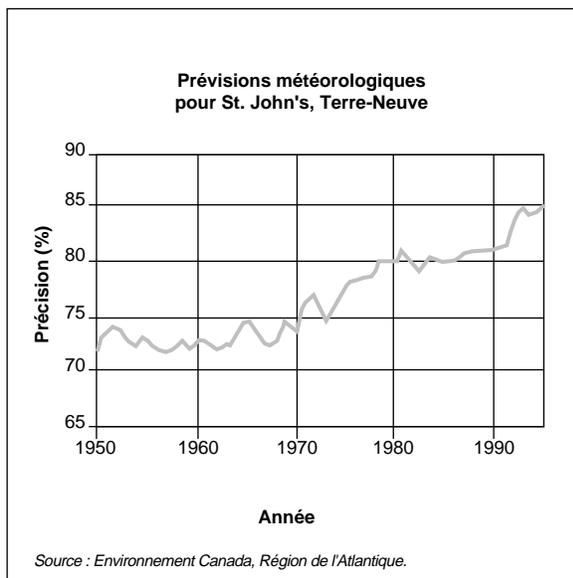
En général, les périodes pour lesquelles les avertissements météorologiques sont valables ont été augmentées. Le Ministère a aussi consulté des groupes de clients afin de déterminer les périodes les mieux indiquées pour les avertissements. Par exemple, on a établi, de concert avec la communauté maritime de la côte ouest, que la période optimum pour les avertissements météorologiques maritimes dans cette région était de six heures. Plutôt que de chercher à augmenter cette période, le Ministère s'est efforcé d'accroître la précision de l'avertissement pour six heures.

L'imagerie par satellite, une technique qu'il est possible d'utiliser depuis le milieu des années 60, et des systèmes radar plus perfectionnés, y compris le radar Doppler dans certaines régions du pays, nous permettent aussi de comprendre l'évolution des conditions météorologiques et notre capacité de prévision.



Ce graphique montre dans quelle mesure nous avons réussi à accroître la précision des avertissements diffusés six heures d'avance.

La technologie radar et des satellites, les systèmes de présentation et d'analyse des données, l'amélioration des télécommunications, les modèles d'atmosphère informatisés, une meilleure compréhension scientifique des processus météorologiques et le recours à des météorologues professionnels hautement qualifiés sont tous des facteurs qui ont contribué à accroître la précision des prévisions météorologiques et les périodes pour lesquelles les avertissements sont valables.



Voici les jalons qui ont été franchis en vue de ce résultat :

- Le regroupement dans 17 centres de la production des avertissements et des prévisions;
- L'établissement de 11 sites de radiométéo et de six sites de météocopie.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prise de décisions judicieuses compte tenu des changements dans les conditions météorologiques et le climat.

D'après un récent sondage, les Canadiens ont besoin de prévisions météorologiques au moins une fois par jour et, pour une importante proportion d'entre eux (26 %), ces

renseignements sont nécessaires plus fréquemment.

Les prévisions météorologiques servent à réduire les pertes économiques et à améliorer la productivité du pays. Par exemple, d'après une étude récente, la valeur des prévisions météorologiques pour l'industrie du foin en Ontario s'élève à environ 54 millions de dollars. Les prévisions météorologiques permettent aussi aux agriculteurs de planifier les opérations de pulvérisation de pesticides pour réduire leurs coûts, et partant, les dommages causés à l'environnement.

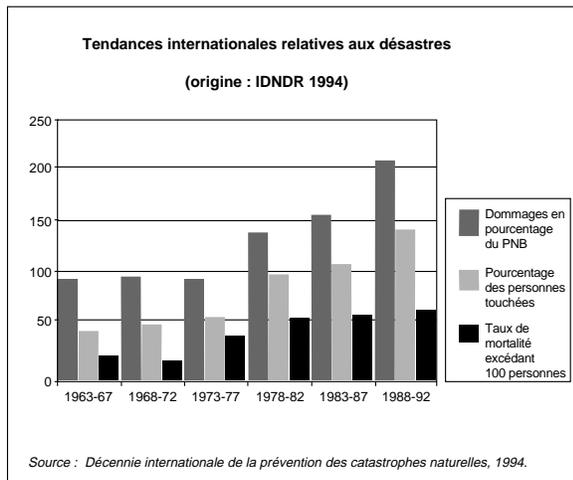
Les faits suivants aident les Canadiens à s'adapter aux changements des conditions météorologiques et à composer avec elles :

- Environnement Canada diffuse chaque année jusqu'à 14 000 avertissements météorologiques exacts et à point nommé.
- Des prévisions quotidiennes au sujet des radiations ultraviolettes ont été établies au début des années 90 pour aider la population à s'adapter aux niveaux accrus de radiation causés par l'appauvrissement de la couche d'ozone. Des sondages montrent que la population canadienne est en général plus sensibilisée que celle d'autres pays aux dommages que peuvent causer les rayons du soleil et qu'elle prend des mesures pour réduire au minimum ces effets.

L'an prochain, Environnement Canada établira des prévisions pour la qualité de l'air afin d'aider les gens à contrer les dangers que comportent pour leur santé les accidents de pollution.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Capacité scientifique d'évaluer les effets des décisions sociales et économiques sur les états futurs de l'environnement.

La même technologie informatisée employée pour aider les météorologues à établir les prévisions météorologiques est utilisée par les scientifiques pour étudier la question du changement et de la variabilité du climat.



D'après notre connaissance actuelle du système climatique, il est possible que les températures en surface augmentent d'environ trois degrés Celsius d'ici la fin du siècle prochain.

Notre société fait face à un certain nombre de problèmes qui influenceront sur notre avenir social et économique. Il existe de plus en plus de preuves scientifiques pour démontrer que le climat devient aussi plus variable, ce qui entraîne une augmentation du nombre d'inondations et d'autres catastrophes météorologiques d'origine naturelle. On peut citer, parmi les exemples récents, que les stocks de poisson sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique ont rapidement diminué, que les incendies de forêt ont été plus nombreux et plus considérables qu'ils ne le sont normalement, que la productivité agricole a été variable et que de graves inondations se sont produites dans la province de Québec.

Il y a également eu plusieurs importantes tempêtes de grêle en Alberta et en Ontario qui ont causé des dommages s'élevant à des millions de dollars. L'industrie de l'assurance est d'avis que le risque est important et elle a fortement

incité tous les gouvernements du monde à prendre des mesures afin de réduire au minimum les effets négatifs que la population humaine peut avoir sur le système climatique et d'atténuer ceux qui ne peuvent être évités.

Bon nombre de ces problèmes sont complexes, et les préoccupations environnementales ne sont que l'un des éléments de ce casse-tête. Toutefois, la capacité de prédire l'état futur de l'environnement fournirait aux Canadiens d'importants moyens d'action qui permettraient d'améliorer les décisions prises dans les domaines économique, social et environnemental. Ces moyens sont nécessaires pour que le développement durable devienne une réalité.

Toutes les catastrophes naturelles qui ont entraîné le plus de pertes financières au Canada au cours des récentes années ont été causées par des perturbations atmosphériques.

<input type="checkbox"/> Inondations au Saguenay, 1996	Manque
<input type="checkbox"/> Tempête de grêle à Calgary, 1991	360 millions \$
<input type="checkbox"/> Inondations à Winnipeg, 1993	160 millions \$
<input type="checkbox"/> Tornade à Edmonton, 1987	149 millions \$
<input type="checkbox"/> Tempête de grêle à Calgary, 1996	140 millions \$
<input type="checkbox"/> Tempête de grêle à Winnipeg, 1996	120 millions \$
<input type="checkbox"/> Tempête de grêle en Saskatchewan, 1994	100 millions \$
<input type="checkbox"/> Tornade à Barrie, 1985	85 millions \$

Source : Environnement Canada - 1996

Dans une large mesure, les gens prennent des décisions en fonction des renseignements qu'ils possèdent. Ils doivent savoir de quelle façon l'environnement changera probablement afin de se protéger contre les dangers naturels et de prendre des décisions pour se préparer à l'avenir. De même, nous devons savoir de quelle façon l'environnement se transformera probablement à la suite des décisions économiques et sociales prises aujourd'hui.

À Environnement Canada, nous sommes bien placés pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de prédictions et d'informations

environnementales : notre compétence scientifique est excellente, notre personnel est bien formé et très cultivé et notre capacité en matière de télécommunications est considérable. Nos activités de recherche et de développement dans le domaine scientifique nous permettent de mieux prédire les états futurs de l'environnement. Si nous continuons de faire fond sur cette capacité, il en résultera d'importants avantages économiques et sociaux.

Au cours des prochaines années, nous mettrons en place les mesures qui permettront aux Canadiens de juger du rendement du Ministère dans cet important domaine.

Environnement Canada favorise la prévention de la pollution, la préparation, le perfectionnement de la science et de la technologie ainsi que la prestation continue de conseils au sujet des interventions en cas d'urgence.

Les rejets accidentels de substances polluantes dans l'air, le sol ou l'eau peuvent avoir de graves effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement. Ces rejets sont essentiellement une «crue éclair» de

substances toxiques. Un seul déversement accidentel peut faire pénétrer dans l'environnement plus de substances toxiques que ne le feraient tous les rejets de ces mêmes substances sur une longue période.

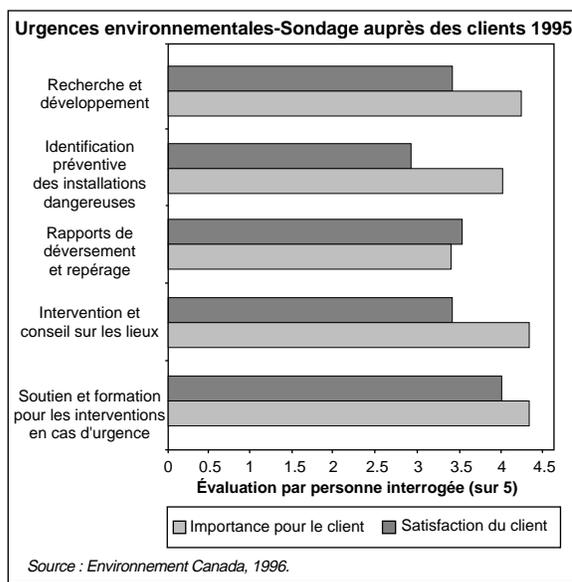
Environnement Canada cherche à prévenir ou à réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence que connaissent le Canada et les Canadiens. Il met l'accent sur la prévention des rejets accidentels de substances polluantes, la capacité de se préparer en cas de rejet et l'apport d'un soutien efficace et fiable aux organisations chargées d'intervenir lorsqu'un rejet se produit.

- Pendant bien des années, le Ministère a insisté sur la protection civile et les interventions d'urgence. Il s'est fixé pour but de réduire au minimum les risques environnementaux en fournissant aux

Canadiens de bonnes techniques de protection civile, des normes, des codes de pratiques, des plans d'urgence et, en particulier, des méthodes d'intervention et d'assainissement.

Environnement Canada a pris la décision stratégique de laisser de côté les interventions d'urgence pour s'occuper de la prévention des rejets accidentels, de l'élaboration de normes nationales et du transfert des connaissances en matière de protection civile. Il reconnaît la nécessité de se préparer aux situations d'urgence et de fournir des conseils sur les mesures à prendre lorsqu'elles se produisent.

Toutefois, la prévention est le moyen le plus efficace de contrer le rejet accidentel de substances dangereuses dans l'environnement et la meilleure façon pour le Ministère d'utiliser ses ressources limitées. Ce changement de cap est également nécessaire parce que l'ampleur des difficultés que comporte la gestion efficace des risques de plus en plus grands exige la coopération et la participation d'un grand nombre d'intéressés et que ce sont ordinairement d'autres gouvernements ou ministères fédéraux qui jouent un rôle de premier plan dans les interventions d'urgence.



Les résultats d'un récent sondage (voir le graphique ci-dessus) indiquent que les clients appuient le programme des urgences d'Environnement Canada et soulignent encore plus l'importance de la décision prise par le Ministère d'axer ses efforts sur la prévention.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prévention des rejets accidentels.

Le programme des urgences d'Environnement Canada joue un rôle important dans la réalisation des objectifs de gestion des substances toxiques pendant tout leur cycle de vie comme le prévoient la Politique de gestion des substances toxiques et la Stratégie pour la prévention de la pollution, et il est étroitement lié à l'élément du Plan d'action du Ministère se rapportant aux prédictions météorologiques et environnementales.

Sur la scène internationale, le Canada a participé aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'aux discussions du Groupe d'activité mis sur pied par la Stratégie de protection de l'environnement arctique pour étudier les questions relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions dans les situations d'urgence. On en est venu à une entente, aux termes de la stratégie, sur la déclaration des principales urgences. Par ailleurs, plusieurs lignes directrices internationales ont été approuvées par l'industrie et des organisations maritimes.

Au pays, Environnement Canada coopère avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM) pour promouvoir la collaboration en ce qui concerne la prévention, la préparation et les interventions pour les situations d'urgence, en mettant au point des outils et des techniques faisant l'objet d'un consensus, comme des méthodes normalisées d'évaluation des risques et un guide sur la divulgation des risques.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Préparatifs pour contrer les rejets accidentels.

- Environnement Canada a fourni une aide considérable à la Garde côtière canadienne pour mettre en oeuvre la Convention sur la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution par les hydrocarbures, de 1990, et pour établir un régime équivalent pour les déversements de déchets dangereux.
- Environnement Canada a entrepris un certain nombre de projets de recherche et de développement visant à améliorer les méthodes de prévention, de détection et de contrôle des déversements, y compris l'évaluation des récupérateurs d'hydrocarbures et des produits d'intervention en cas de déversement, la mise au point avec les États-Unis d'un télédécteur au laser pour déceler du haut des airs les nappes d'hydrocarbures, et la recherche, en collaboration avec un certain nombre de pays de l'Arctique, de méthodes de nettoyage des littoraux mazoutés.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Conseils et aide spécialisée aux principaux agents d'intervention.

- Depuis 1995, Environnement Canada collabore avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et chacune des provinces pour améliorer la prévention et la déclaration des déversements et la production de rapports à ce sujet.
- En juin 1996, le Ministère, par l'entremise du CCAIM, a mis en train un projet visant à examiner des options avec divers intéressés.
- Le 30 juillet 1996, l'*Irving Whale* a été retiré des eaux du golfe Saint-Laurent. Le chaland, qui a sombré il y a 26 ans et qui a pollué les plages de l'île du Prince-Édouard et des îles de la Madeleine, laisse échapper depuis du pétrole et des BPC. À cause de la menace extraordinaire que présentait ce bateau et en raison des conditions qui entouraient ce renflouage, Environnement Canada a été

appelé à jouer un rôle, pour cette récupération, qui dépassait de loin son rôle de soutien normal. Ce renflouage était le plus important projet de récupération maritime qui ait été fait au Canada. Ce fut un travail d'équipe mené à bon terme par Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans. Ces efforts ont permis de prévenir toute autre contamination grave de l'environnement fragile du golfe.

- Le Ministère a encouragé la création de partenariats avec des organismes des secteurs public et privé comme le CCAIM, le Comité international des techniques d'intervention en cas de déversements et le Comité fédéral des urgences environnementales. Il s'efforcera désormais de réaliser des progrès en ce qui concerne l'harmonisation fédérale-provinciale, l'élaboration de normes nationales et l'appui aux efforts déployés à l'échelle internationale pour prévenir et réduire les dommages qu'entraînent pour l'environnement les situations d'urgence.

Outre les indicateurs qu'il a fournis au sujet de son rendement, Environnement Canada mettra au point d'autres mesures de son rendement pour la prévention, la préparation et les interventions pour les situations d'urgence.

SOUS-FONCTION 3 : UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

Dans cette sous-fonction, Environnement Canada fournit les services d'information et des partenariats pour les transferts de technologies, crée des contextes propices aux décisions et intègre des considérations d'ordre environnemental et économique. Il travaille aussi à réaliser un processus plus inclusif et des cadres plus globaux pour que l'effort soit orienté vers toute une gamme de questions et d'instances.

Les politiques d'Environnement Canada et ses rapports avec les autres ministères et les autres instances ont toujours eu tendance à être bilatéraux et à tourner autour de dossiers uniques. Maintenant qu'il est nécessaire d'étudier des questions de plus en plus reliées entre elles et une plus large participation à la politique environnementale, Environnement Canada donne plus d'importance aux politiques-cadres et aux normes nationales élaborées avec des partenaires de toutes les instances et de tous les secteurs.

LES BUTS D'ENVIRONNEMENT CANADA dans cette sous-fonction consistent :

- à promouvoir l'écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser des renseignements et des conseils qui leur sont transmis de façon efficace et opportune en matière d'environnement;
- à fournir aux Canadiens des instruments qui permettent de prévenir la pollution et de mettre au point des technologies vertes et la capacité de créer des avantages sociaux, économiques et environnementaux;
- à mobiliser des partenariats effectifs sur le plan national et à faire entendre une voix forte sur la scène internationale pour édifier un programme de développement durable.

Tout comme Environnement Canada modifie sa stratégie relativement à la politique de l'environnement, ainsi modifie-t-il les moyens dont il dote les Canadiens pour qu'ils puissent

s'occuper de leurs problèmes écologiques. Pour pouvoir partager la responsabilité de l'environnement, les Canadiens doivent pouvoir établir un rapport entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux afin de créer des créneaux propices à la prise des décisions relatives au développement durable. Il leur faut pouvoir avoir accès facilement à une information opportune et utile et à des conseils en matière d'environnement - les instruments, les technologies et le savoir-faire qui leur permettront de passer à l'action. Ils ont besoin de structures administratives (c'est-à-dire des règles, des lois, des politiques et des institutions officielles et officieuses) qui donnent plus de poids à l'acquisition d'un comportement responsable par rapport à l'environnement.

La stratégie du Ministère pour cette sous-fonction est de cibler ses efforts vers les guides d'opinion à titre individuel, les secteurs, les collectivités et particulièrement les jeunes pour qu'ils puissent aussi, à leur tour, engager tous les Canadiens à prendre en compte leurs valeurs environnementales :

- en y sensibilisant les gens, en leur faisant mieux connaître la situation et en leur permettant de rendre des jugements éclairés;
- en mettant en valeur le potentiel des collectivités, des secteurs et des institutions pour qu'ils puissent prendre des mesures responsables de l'environnement;
- en prônant et en créant un système de stimulants pour les mesures respectueuses de l'environnement et du développement durable.

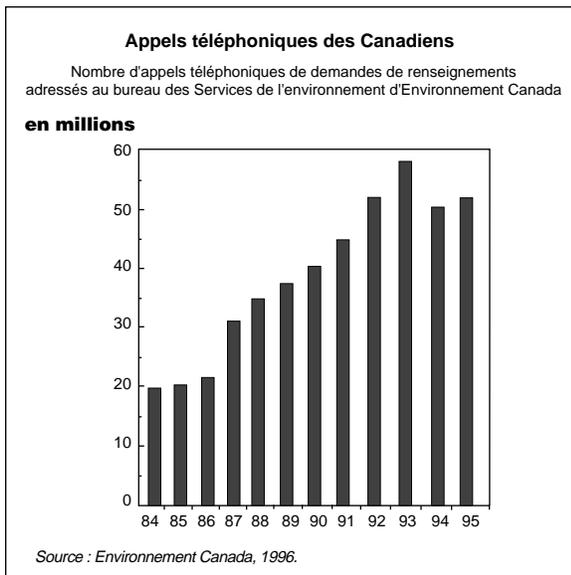
Environnement Canada a toujours constitué une source importante d'informations, d'expertises et de solutions technologiques sur toute une gamme de conditions et de questions environnementales.

Environnement Canada met au point et offre des **produits d'information** qui répondent aux besoins des Canadiens et les aident à devenir de meilleurs écocitoyens.

Aujourd'hui, le Ministère considère son information non comme un sous-produit de ses activités mais comme une composante essentielle de son rôle de chef de file. De plus, il considère la production et la diffusion de son information comme une activité commerciale liée de très près à sa mission — une activité commerciale qui doit être administrée de façon novatrice et efficace dans toute la mesure du possible.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les Canadiens reçoivent des produits et des services d'Environnement Canada qui répondent à leurs besoins.

Environnement Canada continue de fournir des produits et des services pour répondre aux besoins relatifs à la santé et à la sécurité de larges secteurs économiques et de grandes collectivités sociales. Par ailleurs, il s'occupe aussi directement des besoins de clients particuliers pour mettre au point un nombre croissant de produits et de services de façon rentable ou commerciale.



Les données de ce tableau sont un indicateur du rendement d'Environnement Canada pour répondre aux demandes de renseignements des Canadiens en matière d'environnement.

Environnement Canada adopte une stratégie orientée vers les clients et inspirée des principes d'une entreprise; elle comporte trois éléments : le développement du marché, la mise au point du produit et la prestation des services.

L'augmentation des recettes provenant de ces produits et de ces services commerciaux indique le degré de satisfaction des Canadiens pour ces produits et ces services.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Mise au point de produits et de services qui aident les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement.

Les points indiqués plus bas témoignent du fait qu'Environnement Canada a réussi à fournir aux Canadiens, au bon moment, des renseignements faciles à comprendre pour les aider à prendre de bonnes décisions.

- En novembre 1994, Environnement Canada a inauguré son site *World Wide Web*, connu sous le nom de Voie verte sur l'autoroute de l'information. Ce site donne accès à un guichet unique, jour et nuit, pour certains produits, services, données, programmes et politiques du Ministère et de ses partenaires au Canada et à l'étranger. Les statistiques sur l'usage que l'on fait de la Voie verte serviront à l'avenir d'indicateur de l'utilité des produits et des services d'Environnement Canada. Des noeuds ont été aménagés sur la Voie verte pour le réseau d'information sur la biodiversité et pour l'inventaire national des rejets polluants.
- C'est en 1996 que la base d'information sur l'état de l'environnement canadien a été introduite sur la Voie verte. On y trouve le rapport très détaillé de 1996 sur l'état de l'environnement canadien, la série nationale d'indicateurs environnementaux et le cadre national spatio-écologique, ainsi que les feuillets de renseignements sur l'état de l'environnement et les auxiliaires pédagogiques.

- ❑ Selon le programme national des indicateurs environnementaux, des indicateurs ont été mis au point pour repérer dix questions d'importance nationale, soit le changement climatique, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, la consommation d'énergie, la qualité de l'air urbain, l'utilisation de l'eau, le traitement des eaux usées, le transport des particuliers et les précipitations acides. Les recherches sur les indicateurs et la mise au point de ces indicateurs se font en association avec d'autres organismes et d'autres organisations au sujet de six autres questions, dont la biodiversité et la durabilité des ressources marines, forestières et terrestres.
- ❑ Environnement Canada a élaboré des systèmes d'information sur l'environnement pour introduire des données écologiques, des connaissances spécialisées et des renseignements économiques dans les technologies de soutien aux décisions pour réaliser le développement durable des écosystèmes aquatiques. Nous avons mis au point un système d'information géographique pour nous aider à identifier les espèces canadiennes en péril.

À l'avenir, le Ministère mesurera les tendances dans le niveau des connaissances en matière d'environnement et dans le degré de satisfaction des clients pour démontrer son rendement dans ce domaine.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Le public appuie largement les services offerts par Environnement Canada.

La diversité et la régularité de la clientèle de base d'Environnement Canada sont une mesure du résultat escompté. Voici plusieurs exemples de la variété des services offerts.

- ❑ Le programme des Services des glaces d'Environnement Canada transmet des prévisions et des avertissements sur l'état des glaces dans les eaux navigables de

l'Arctique canadien, sur la côte est, dans le fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs. La Garde côtière canadienne, en tant que partenaire clé, verse plus de 10 millions de dollars, chaque année, sous la forme de crédits nets pour le soutien que le programme accorde aux transports maritimes. Chaque année, le Ministère diffuse environ 2 500 prévisions et avertissements sur l'état des glaces et 5 000 cartes qui indiquent l'état actuel et futur des glaces, à l'appui des recherches scientifiques et des politiques, et aussi de la navigation maritime. En 1995-1996, le Service des glaces a brillamment instauré Radarsat comme première plate-forme de surveillance des glaces, en remplacement des aéronefs, ce qui réduisait d'environ trois millions de dollars par année le coût de la reconnaissance des glaces.

- ❑ En vertu du programme de surveillance des eaux et du climat, Environnement Canada collabore avec les provinces pour surveiller le niveau des eaux et calculer les débits partout au pays. Les clients, dont les services d'hydro-électricité des provinces, se servent de cette information à des fins techniques et environnementales, pour réduire les risques attribuables aux inondations et pour administrer les écosystèmes. Environnement Canada reçoit aussi des observations concernant le climat des stations d'observation qui aident à définir le climat canadien et à déterminer les tendances climatiques.
- ❑ Environnement Canada exploite la Biosphère de Montréal, qui a été désignée en 1995 le Centre d'éco-surveillance du Canada. En 1996, on s'attend à ce que la Biosphère reçoive 100 000 visiteurs. Ses programmes éducatifs et ses efforts de sensibilisation produisent et diffusent des connaissances sur les ressources hydriques et sur les écosystèmes du Canada; ils encouragent les gens à conserver l'eau et les écosystèmes; ils continuent à créer et à animer un réseau d'observateurs et de

partenaires pour aider la Biosphère à accomplir sa mission.

Environnement Canada met au point et transfère la **technologie et l'expertise en matière d'environnement** à l'industrie canadienne et aux collectivités du Canada pour qu'elles améliorent leurs capacités.

Environnement Canada cherche à fournir aux Canadiens les instruments nécessaires pour prévenir la pollution et mettre au point des technologies vertes, et pour édifier une capacité de créer des

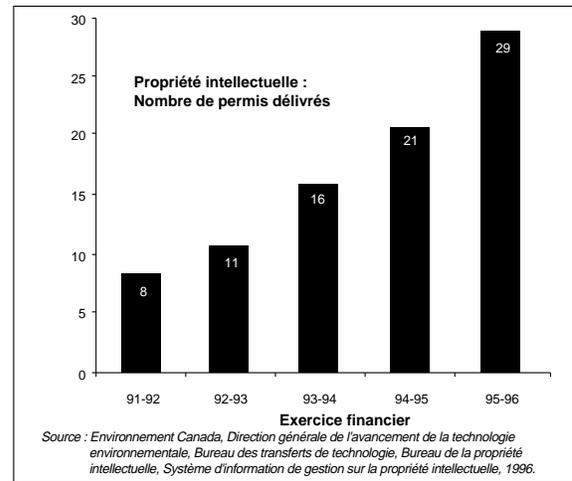
avantages sociaux, économiques et environnementaux. Environnement Canada accélère la conception et l'application des technologies environnementalement saines et économiquement compétitives et il les met à la disposition de l'industrie, du public et des autres intervenants. En juin 1995, le Ministère a publié une stratégie fédérale sur la prévention de la pollution.

Voici certaines des mesures importantes que prend le Ministère :

- Il fait progresser les technologies vertes et les techniques non polluantes pour résoudre les problèmes et créer des emplois;
- Il aide les secteurs industriels à devenir plus compétitifs dans une perspective économique;
- Il protège les emplois et l'environnement en prévenant la pollution;
- Il joue un rôle de chef de file en se conformant de façon exemplaire à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et aux directives du Cabinet;
- Il aide les Canadiens à acquérir la capacité de respecter les priorités en matière d'environnement.

À long terme, le rôle de chef de file du gouvernement fédéral a contribué à l'avènement de régimes environnementaux uniformes à l'échelle nationale. L'élaboration de règlements et de pratiques va de pair avec la mise au point

des technologies et des techniques favorables à l'environnement. Les technologies non polluantes avantagent les environnements canadiens et planétaires en ce sens que la santé est meilleure, tout comme la qualité de vie. Ce faisant, comme l'efficacité est accrue, les secteurs industriels sont plus compétitifs sur le double plan national et international.



Les données ci-dessus fournissent un indicateur de rendement dans le transfert des connaissances spécialisées et des technologies au public.

À très court terme, les risques que peut courir l'environnement et les dommages qu'il peut subir sont réduits; les technologies et les techniques vertes deviennent plus répandues; les emplois écologiques et la croissance économique sont encouragés; l'évaluation environnementale est intégrée dans les décisions du gouvernement; l'information fournie par Environnement Canada aide les Canadiens à donner une dimension écologique à leurs décisions. Voici les défis qu'il reste à relever :

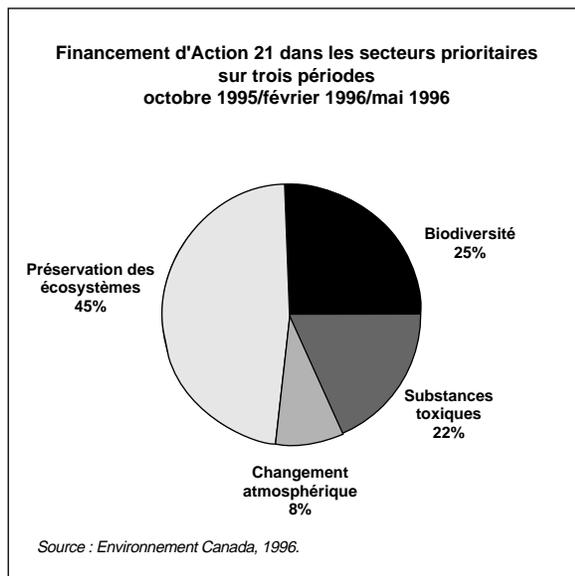
- Aider les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent améliorer leur rendement environnemental en raison de leurs ressources financières limitées et de leur peu d'experts en la matière et à avoir accès aux marchés florissants des technologies, des techniques et des instruments de mise en valeur du potentiel dans le domaine de l'environnement.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution au pays et sur la scène internationale.

- ❑ « La prévention de la pollution : Une stratégie fédérale de mise en oeuvre », adoptée par le Cabinet en juin 1995, est une stratégie globale qui préconise toute une gamme de moyens pour lutter contre la pollution; cela comprend la production non polluante, l'exploitation efficace des ressources, la réutilisation et le recyclage, la gestion du cycle de vie des produits.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les Canadiens ont les moyens voulus pour s'intéresser aux priorités en matière d'environnement.

- ❑ Le programme Action 21 a été créé en 1995 pour donner suite à l'engagement du Livre rouge de communiquer les mesures individuelles et collectives nécessaires au développement durable.



- ❑ Le programme Action 21 a financé plus de 200 projets dont les résultats tangibles appuient les activités d'Environnement

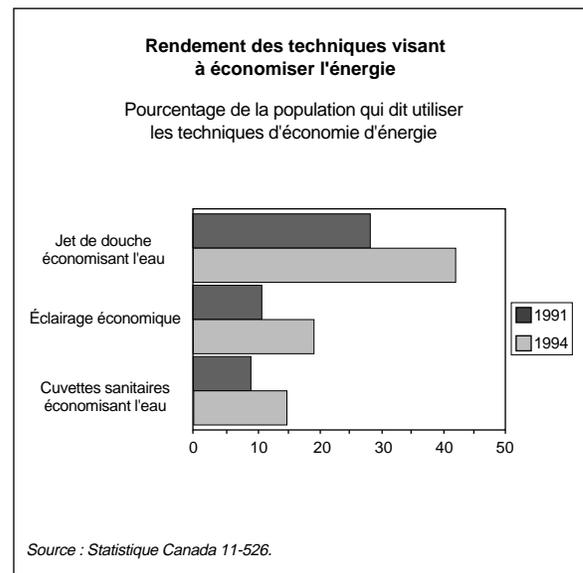
Canada dans quatre principaux domaines (voir le graphique).

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Transférer au public les technologies non polluantes, le savoir-faire et l'expertise en la matière.

- ❑ Avec les partenaires de l'industrie environnementale canadienne, l'initiative internationale de gestion de l'environnement a financé pour 2,8 millions de dollars des projets de transfert de technologies.

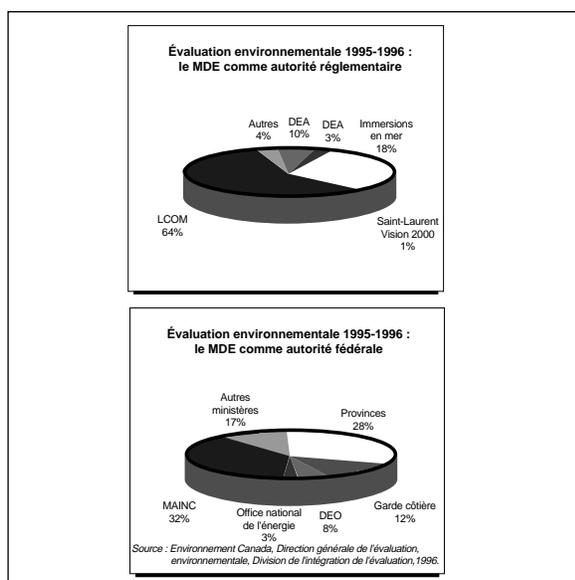
RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les secteurs industriels deviennent plus « éco-efficaces » en adoptant des technologies vertes et en offrant des services écologiques; respect des obligations internationales; croissance économique et création d'emplois.

- ❑ Les ententes évaluées à quelque 20 millions de dollars ont été signées entre les entreprises canadiennes et les entreprises asiatiques par suite de la mission commerciale de l'industrie de l'environnement, dirigée par le ministre.
- ❑ C'est surtout Environnement Canada qui a contribué au processus de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour établir les normes des systèmes de gestion de l'environnement.



RÉSULTAT À ATTEINDRE : Environnement Canada joue un rôle de chef de file en se conformant de façon exemplaire à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et aux directives du Cabinet.

Le degré d'activité d'Environnement Canada est considérable lorsqu'il s'agit de l'évaluation environnementale et tout autant pour ses propres projets que pour appuyer le processus d'évaluation des autres ministères.



Le graphique de l'autorité réglementaire donne une mesure de la propre activité du Ministère qui se conforme à la Loi sur l'évaluation environnementale.

Le graphique de l'autorité fédérale donne une mesure de la participation du Ministère au processus d'examen de l'évaluation environnementale des autres ministères.

Des indicateurs de rendement sont en voie d'élaboration pour mettre davantage l'accent sur la prévention de la pollution au pays (par les gouvernements, le public, l'industrie) et sur la scène internationale et Environnement Canada se conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et aux directives du Cabinet pour ce qui est de l'évaluation environnementale des politiques.

Parmi les indicateurs, mentionnons les tendances dans le rejet des effluents toxiques par divers secteurs économiques, les tendances dans le nombre de technologies environnementales qui sont commercialisées, les tendances dans l'utilisation de nouvelles technologies vertes, le niveau du degré de satisfaction des clients concernant les conseils relatifs à l'évaluation environnementale.

Le développement durable est une responsabilité que partagent tous les Canadiens et le gouvernement fédéral, tout comme chacun des secteurs de la société, a un rôle important à jouer pour atteindre ce but. Bien que le gouvernement ait la responsabilité de jouer un rôle prédominant, il ne pourra progresser que s'il réussit à nouer de bons partenariats.

Environnement Canada joue un rôle de chef de file pour le **développement durable** à l'échelle fédérale; il établit des programmes partagés avec d'autres secteurs de la société canadienne; il favorise et protège les intérêts du Canada sur la scène internationale.

Environnement Canada a contribué à établir des partenariats par une série d'interventions stratégiques fondées sur la capacité et l'expertise tout à fait particulières du Ministère. Le Ministère se fait le défenseur de la durabilité environnementale au gouvernement et, de façon plus générale, dans la société; il assure l'expertise scientifique pour que les décisions soient plus judicieuses; il partage la créativité, le dévouement et l'expérience de son organisation pour relever les occasions et trouver les solutions aux défis qui se présentent; il investit des ressources pour jeter les bases des résultats à court et à long termes à l'échelle locale et à l'échelle régionale.

Pour avancer vers le développement durable, il faut modifier les valeurs de la société, les cultures des entreprises et les perceptions des personnes. Des changements de cette envergure doivent se faire graduellement et à longue échéance. De même, les résultats sont graduels et

les manifestations du changement se font de façon subtile. Les arrangements pour obtenir de bons partenaires nécessitent un investissement de temps et de la bonne volonté et le succès se mesure souvent en fonction des changements qualitatifs.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Par le rôle de chef de file qu'il joue et par les mesures visibles qu'il prend, le gouvernement fédéral intègre les principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations.

Au gouvernement fédéral, les progrès en vue du développement durable et de la durabilité environnementale se feront de deux façons.

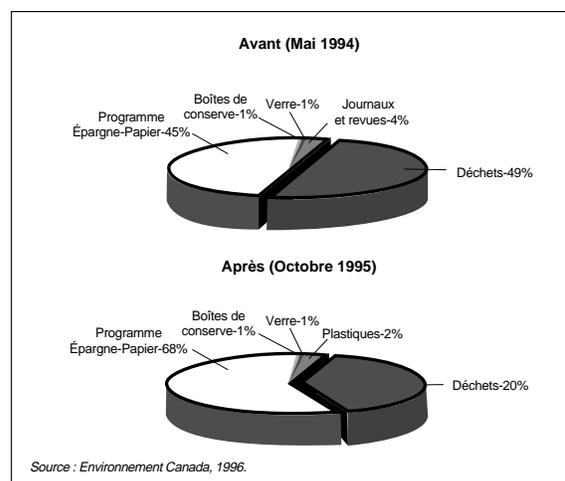
Premièrement, l'effet direct du gouvernement (comme plus grande entreprise du Canada) sur l'environnement sera réduit au minimum par ses efforts pour écologiser ses opérations. Deuxièmement, les répercussions (souvent indirectes) des lois et des politiques du gouvernement sur la durabilité environnementale seront relevées et réglées si nécessaire par des révisions pertinentes à ses politiques et à ses programmes. Environnement Canada fournit les experts en matière scientifique, ainsi que les instruments et les techniques pratiques, pour contribuer aux progrès à faire dans ces domaines.

Influer sur le changement au gouvernement

- En 1995, le gouvernement fédéral a approuvé une politique-cadre pour le développement durable, établie en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement et sur les conseils d'un groupe consultatif externe. Cette collaboration a donné lieu au *Guide de l'écogouvernement*, qui a été signé par le premier ministre et par chaque ministre du Cabinet.
- En 1995, le gouvernement a établi un mécanisme clair de responsabilisation pour intégrer les principes du développement durable dans son activité car, cette année-là, il a établi le bureau du commissaire à

l'environnement et au développement durable et il a exigé des ministères fédéraux qu'ils préparent des stratégies de développement durable à déposer à la Chambre des communes. À court terme, ses succès seront mesurés par l'élaboration de ces stratégies. À long terme, ils seront mesurés par l'étendue dans laquelle tous les éléments du développement durable, qu'ils soient de nature environnementale, sociale ou économique, seront intégrés dans ses politiques, dans ses lois et dans ses opérations.

- À l'intérieur de ses propres opérations, Environnement Canada a réduit ses répercussions sur l'environnement par son fructueux programme «Non aux déchets», par l'amélioration de ses bâtiments pour réduire la consommation d'énergie et d'eau, par ses pratiques d'acheter des produits écologiques.
- Le Ministère a dirigé les efforts du

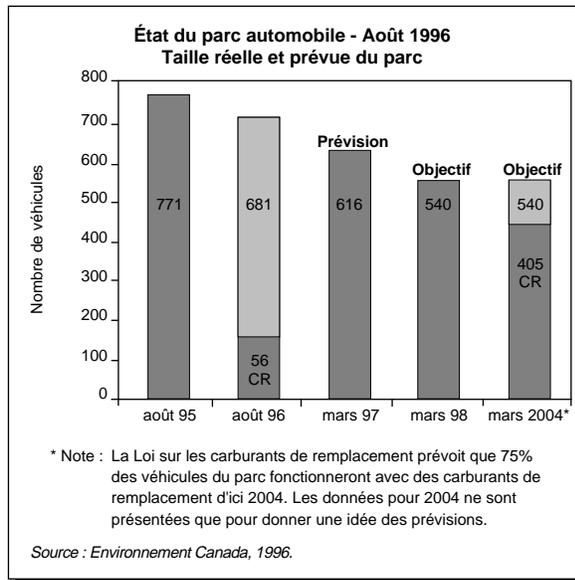


Le graphique ci-dessus illustre le rendement d'Environnement Canada dans la région de la capitale nationale par son programme de réduction des déchets.

gouvernement pour travailler ensemble à l'établissement de systèmes de gestion de l'environnement et pour échanger des renseignements sur les bonnes pratiques à adopter et sur les stratégies efficaces et efficaces pour traiter de certaines

questions, comme la destruction des BPC et la gestion des lieux contaminés.

À court terme, ses succès se mesureront par



Les conversions réelles et prévues des véhicules au carburant de remplacement constituent un indicateur de l'intégration des principes du développement durable dans les opérations.

l'instauration de bonnes pratiques relatives à certaines questions individuelles. À long terme, ils se mesureront selon les tendances à continuellement améliorer la situation en arrivant à mettre complètement en oeuvre les systèmes de gestion de l'environnement.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Des partenariats sont établis pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement.

Pour faire participer chaque Canadien

Les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec eux pour conserver l'environnement. En établissant des stratégies qui assureront un haut degré de qualité environnementale partout au Canada, il faut édifier de bonnes relations de travail et de

bons partenariats stratégiques avec les provinces, les territoires, les Autochtones, les organisations commerciales et non gouvernementales et aussi avec les Canadiens à titre individuel. À court terme, l'établissement de partenariats efficaces et productifs est essentiel pour mettre au point des stratégies nationales pour la gestion de l'environnement et la durabilité. À long terme, on acquerra un consensus national au sujet du cadre et les moyens de mise en oeuvre; ce sera là la mesure du succès.

L'initiative d'Environnement Canada, Action 21, consiste en deux composantes : un programme de financement pour appuyer l'action environnementale à l'échelle communautaire et une initiative de sensibilisation du public intitulée «Voisinages en santé», pour encourager tous les Canadiens à adopter des modes de vie favorables à l'environnement. La stratégie démontre l'action environnementale de la part des Canadiens et elle est conçue pour habiliter et motiver les autres à réduire les conséquences de leur activité sur l'environnement. La première année, la campagne a inauguré :

- Une série de courtes émissions télévisées, diffusées par 18 stations ou réseaux, ont donné lieu à une estimation de 14 millions d'«impressions» à la mi-juin;
- L'insertion de messages d'intérêt public dans des publications qui ont engendré à l'échelle nationale environ 5,5 millions d'«impressions» à la mi-août.

Les émissions d'Environnement Canada et de Santé Canada «Environnement en santé» ont pour but d'encourager la prise de mesures de nature à améliorer la qualité de l'air; elles sont diffusées à toutes les heures sur le réseau météorologique MétéoMédia devant un auditoire hebdomadaire estimé à 5,8 millions d'adultes.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : La voix forte que le Canada fait entendre sur la scène internationale lui permet de faire valoir et de protéger les intérêts nationaux sur le triple plan de l'environnement, de la sécurité et de l'économie tout en encourageant le règlement des problèmes mondiaux relatifs aux biens communs et au commerce.

Les liens qui existent entre l'environnement et le développement et les menaces à la durabilité environnementale sont des préoccupations qui s'étendent à la planète. Sur la scène internationale, le Canada favorise la coopération en matière d'environnement et donne plus de poids à ses priorités nationales. Il le fait en négociant et en appliquant des traités et des ententes, par sa participation aux institutions internationales et par les relations actives qu'il établit avec d'autres pays à l'échelle régionale ou de façon bilatérale.

Le Canada participe activement à un grand nombre d'activités internationales qui sont l'essence même de son bien-être économique, social et environnemental. Le Canada doit prendre une position nationale dans les discussions internationales de façon à intégrer les considérations d'ordre environnemental, social et économique et il favorise l'adoption de mesures et d'ententes internationales qui s'inspirent des principes du développement durable et des priorités de la durabilité environnementale.

Pour influencer sur le programme international

- ❑ En 1994, le Canada a été l'hôte d'une réunion des ministres de l'Environnement du Forum de coopération économique Asie-Pacifique qui a donné lieu à une entente sur un cadre de principes en matière d'environnement. En 1997, le Canada organisera une réunion qui fera suite à la première et qui intégrera la composante environnementale dans le programme et le plan de travail de l'APEC.
- ❑ En 1995-1996, l'entente intergouvernementale relative à l'Accord

nord-américain sur la coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE) est entrée en vigueur.

- ❑ La stratégie du Canada pour «écologiser» le Sommet du G-7 à Halifax, dirigé par Environnement Canada, a été si fructueuse qu'on a adopté pareille stratégie pour les activités qui ont suivi. En outre, le Canada a inscrit avec succès la question de «l'écologisation du gouvernement» dans le programme international, par certaines institutions, comme le G-7 et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- ❑ Le Canada est partie à plus de 130 ententes et traités internationaux sur l'environnement. Ces ententes vont d'accords bilatéraux pour aborder certaines questions particulières (par exemple, l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air) à de grandes ententes internationales sur des questions planétaires (par exemple, le changement climatique ou la biodiversité). Par l'établissement de ces ententes et leur mise en oeuvre, d'importants liens ont été faits entre les priorités nationales et les priorités internationales.
- ❑ Le Canada a été l'hôte d'une réunion fructueuse de la Commission pour la coopération environnementale à Toronto les 1^{er} et 2 août 1996. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu d'initiatives de collaboration pour protéger l'environnement et la santé publique, y compris des mesures pour régler la déréglementation, l'environnement et le commerce, la pollution atmosphérique, l'application des lois et la protection des oiseaux migrateurs et des papillons monarques.
- ❑ Le Canada a négocié une entente de coopération environnementale avec le Chili dans le cadre de l'Accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et le Chili que l'on s'attend à signer en novembre 1996.



Durant la dernière année, la direction d'Environnement Canada a relevé trois grands défis : changement de culture; gestion des dépenses; personnel.

Changement de culture

a) Stratégie axée sur les résultats

La gestion par résultats devient la norme à Environnement Canada. En prenant appui sur ses réussites et sur les leçons tirées d'expériences telles que le programme Saint-Laurent Vision 2000, où plusieurs ministères fédéraux et provinciaux ont collaboré à la réalisation d'un plan quinquennal doté d'un budget de 191 millions de dollars, le Ministère s'est engagé à fonder son action sur les résultats.

On a donc mis au point un processus de planification d'entreprise axé sur les résultats par lequel les gestionnaires, de concert avec les clients et les partenaires du Ministère, ciblent des résultats dont ils deviennent alors comptables. Tous les ans, chacune des onze tables préparent un plan d'action où elles exposent clairement leurs énoncés de résultats, fixent les principaux résultats à atteindre et déterminent les indicateurs de rendement. Les onze plans d'action servent de fondement au plan d'affaires du Ministère et au plan d'action du ministre. En outre, les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux régionaux préparent, avec le sous-ministre, des contrats de gestion exposant la responsabilité qui leur incombe quant à l'atteinte de leurs résultats et à leur coopération mutuelle en la matière, dans le cadre du plan ministériel.

On est en train de modifier le système ministériel de codage financier pour relier plus étroitement les ressources aux résultats, et ainsi améliorer l'établissement des priorités et la prise de décisions sur les compressions et les réaffectations de ressources. La fonction d'examen d'Environnement Canada a été intégrée au processus ministériel de planification et de responsabilisation. Cet examen mettra l'accent sur les points suivants : surveillance du rendement et production de rapports; atteinte des résultats; mise au point de normes de service; apprentissage organisationnel et faculté d'adaptation; mécanismes ou cadres de responsabilisation.

Toutes ces mesures, conjuguées au système de surveillance et de rapports actuellement mis en place, implanteront une solide culture de gestion axée sur les résultats.

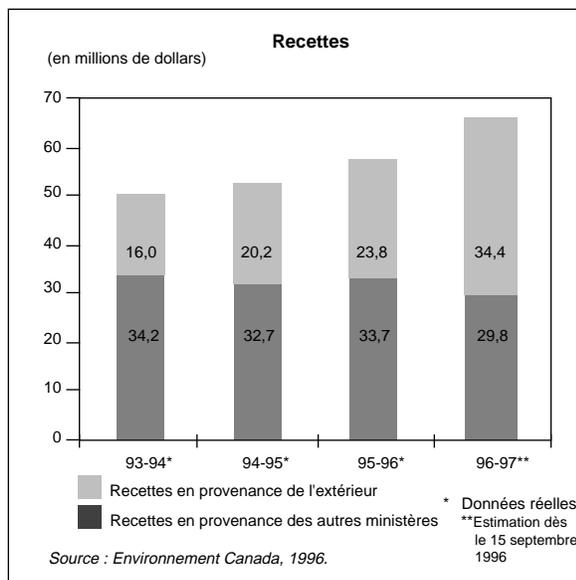
Le Ministère a pris plusieurs mesures pour améliorer la prestation des services. L'un des éléments clés de la stratégie du Ministère pour offrir des services novateurs, c'est la mise en valeur de la commercialisation qui engendrera des recettes modiques mais néanmoins importantes.

b) Commercialisation et production de recettes

Depuis quelques années, le Ministère s'efforce davantage de recouvrer le coût des services et de tirer des recettes des produits et services profitant à des particuliers et à des groupes. Au cours des trois dernières années, le programme de l'environnement atmosphérique a connu un succès retentissant dans cette voie.

L'examen des programmes et le nouveau Système de gestion des dépenses ont incité le Ministère à réduire ses frais en adoptant de meilleures pratiques de gestion et à s'efforcer davantage de trouver des occasions de produire des recettes et de recouvrer les coûts s'il y a lieu. Aujourd'hui, le Ministère encourage l'adoption d'une stratégie intégrée pour la commercialisation de façon à concentrer les efforts sur les initiatives présentant un fort potentiel de rentabilité.

À l'heure actuelle, la production annuelle de recettes au Ministère atteint plus de 50 millions de dollars. Les services scientifiques et professionnels ont constitué la principale source de ces recettes, tout particulièrement les services météorologiques. Il y a maintenant augmentation de la contribution des clients de l'extérieur du gouvernement fédéral aux recettes perçues par le Ministère. Seulement 58 % des recettes prévues pour 1996-1997 devraient provenir de sources fédérales (voir le graphique).



Le Ministère examine actuellement diverses activités quant à leur potentiel de recouvrement/d'économie de coûts et de production de recettes, de façon à pouvoir majorer ses recettes de 9,3 millions de dollars en 1998-1999, comme le demande la phase II de l'examen des programmes. À compter de cette échéance, les

recettes tirées des activités commerciales et des autres initiatives de production de recettes/recouvrement des coûts représenteront environ 12 à 13 % du budget total du Ministère.

La hausse projetée dans les recettes de l'année courante est en grande partie imputable aux initiatives de commercialisation, par exemple :

- Vente de services météorologiques, et plus particulièrement de prévisions météo adaptées aux besoins des entreprises, des médias, des compagnies aériennes et des municipalités;
- Prévisions météo-incendie en Colombie-Britannique;
- Services de formation à NAVCAN;
- Ligne météo-téléphonique 1-900;
- Octroi d'une licence de logiciel à la marine royale de la Grande-Bretagne;
- Meilleur recouvrement des frais pour les publications et les services de formation dans l'ensemble du Ministère;
- Ouverture ou élargissement de marchés pour les produits et services hydrométriques;
- Concession de licence en matière de propriété intellectuelle, par exemple pour un procédé d'extraction chimique assisté par micro-ondes.

Le rendement au niveau de la commercialisation sera mesuré à l'aide des facteurs suivants :

- Diversification des produits en vue de répondre aux besoins en produits et services météorologiques de la clientèle;
- Meilleur recouvrement des frais pour les publications et les services de formation dans l'ensemble du Ministère;
- Ouverture ou élargissement de marchés pour les produits et services hydrométriques;
- Optimisation du potentiel de recouvrement des frais pour les permis, les licences et les droits.

Environnement Canada adopte une attitude pratique pour la commercialisation selon un cadre de politique nationale, son intégration complète dans la planification d'affaires du

Ministère, un examen et une évaluation réalistes du potentiel commercial. Le cadre de politique et les lignes directrices qu'on est en train d'élaborer refléteront les liens entre la commercialisation et les enjeux plus généraux des nouveaux modes de prestation des services.

c) Nouveaux modes de prestation des services

Ces nouveaux modes de prestation des services représentent la promotion de services novateurs, abordables et orientés vers le client de la part du gouvernement.

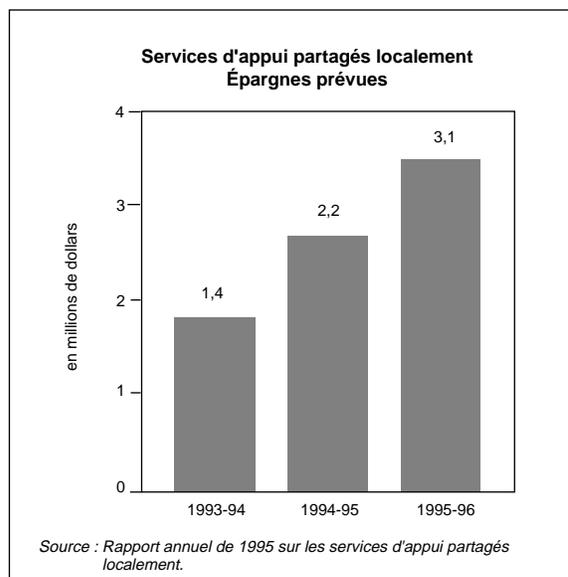
La stratégie d'Environnement Canada pour la commercialisation, qui repose sur le recouvrement des coûts et la production de recettes, constitue l'un de ces nouveaux modes de prestation des services.

Environnement Canada a une feuille de route fort bien remplie à cet égard, par exemple :

- Fabrication et diffusion de produits et de services névralgiques;
- Surveillance des écosystèmes en partenaires;
- Conformité plus serrée aux règlements environnementaux par le programme ARET et l'inventaire national des rejets polluants;
- Pactes entre l'industrie, les gouvernements et les collectivités pour améliorer la protection de l'environnement;
- Guichet unique pour la réglementation des pâtes et papiers avec le Québec;
- Entente entre la Colombie-Britannique et le Canada au sujet d'un laboratoire;
- Octroi d'une licence pour la technologie d'un procédé assisté par micro-ondes;
- Services commerciaux du programme de l'environnement atmosphérique;
- Établissement de partenariats, comme pour le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Environnement Canada a fait oeuvre de pionnier par sa stratégie novatrice, soit l'établissement de services d'appui partagés localement (SAPL)

entre les sept ministères fédéraux qui logent aux Terrasses de la Chaudière, à Hull.



Le graphique ci-dessus démontre les épargnes estimatives réalisées depuis trois ans.

Cette initiative, entreprise en 1992 dans le but de réduire les coûts, visait à améliorer et à rationaliser les opérations et les services administratifs. Or, elle donne le ton dans la fonction publique. Jusqu'à maintenant, elle a fait réaliser plus de 3 millions de dollars d'économies et a rendu les opérations plus efficaces. Ce programme d'opérations en collaboration est administré par le conseil d'administration des Terrasses de la Chaudière. Un groupe de discussion pour les SAPL, constitué des sous-ministres adjoints de la région de la capitale nationale et des directeurs généraux des régions, a été formé pour étudier le rôle des SAPL à l'avenir, compte tenu du fait qu'on met davantage l'accent sur les nouveaux modes de prestation des services et de la gestion des portefeuilles.

La réussite du projet de SAPL sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Satisfaction de la clientèle;
- Baisse des coûts;
- Amélioration des pratiques de gestion;

-
- Gains de productivité;
 - Élaboration de nouvelles idées novatrices.

Ces initiatives ont été prises dans la structure actuelle d'Environnement Canada. Les exemples ont nécessité une restructuration considérable et, par conséquent, ils s'inscrivent plus étroitement, parmi les nouveaux modes de prestation des services, dans l'option du transfert des responsabilités ou dans celle de la privatisation.

- En 1991, le Ministère a conclu une entente de propriété publique et d'exploitation privée pour le Centre technique des eaux usées, à Burlington (Ont.). Le Centre est récemment devenu une société de portefeuille des employés.
- En juillet 1995, on a privatisé le programme Choix environnemental en le confiant à la firme Terrachoice Environmental Services Inc. Le programme s'autofinancera à compter du 1^{er} avril 1997.

d) Technologie de l'information

Le Ministère a pris un engagement majeur à mettre à profit la technologie pour répondre aux besoins de ses cadres en matière de prise de décisions et de responsabilisation, et pour améliorer la prestation des services. Il a pour stratégie de moderniser son infrastructure de technologie de l'information (TI) et de parachever ses systèmes permettant de gérer l'information sur les ressources humaines et financières et de mettre en commun les outils et les meilleures pratiques de gestion.

On met au point plusieurs systèmes d'amélioration de la gestion : modernisation et mise en place de systèmes informatisés nationaux d'aide à la décision, recours à la technologie de l'information pour faciliter l'échange d'informations et la prise de décisions.

Le rendement sera évalué à la lumière des points suivants :

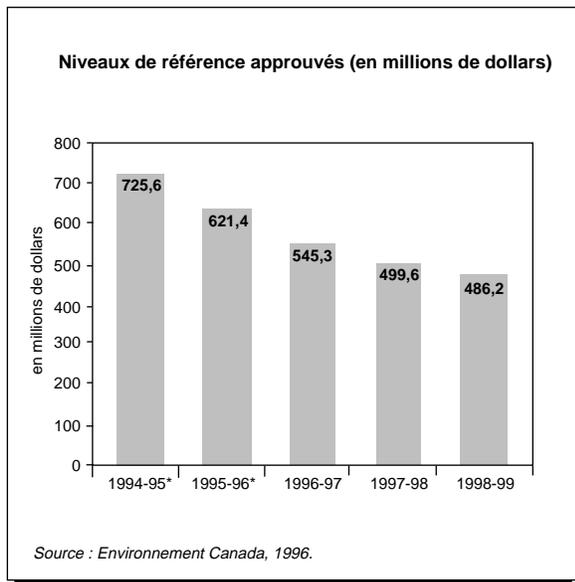
- Une mesure établie par rapport aux ententes conclues au niveau des Services;
- Disponibilité du réseau (télécommunications et service);
- Satisfaction globale de la clientèle;
- Capacité de l'infrastructure de la technologie de l'information à répondre aux besoins du Ministère en fait de programmes;
- Mise au point des systèmes d'information et application des systèmes en temps opportun;
- Non-interruption des systèmes existants;
- Accès des gestionnaires aux outils et à la formation;
- Fiche des gestionnaires dans les décisions qu'ils prennent en fonction de bonnes connaissances financières;
- Mise en oeuvre d'initiatives pangouvernementales et participation à de tels projets;
- Respect des exigences informationnelles du Parlement et des organismes centraux.

Gestion des dépenses

Par suite de l'examen des programmes, le budget d'Environnement Canada passera de 725,6 millions de dollars en 1994-1995 à 499,6 millions de dollars en 1997-1998. En 1997-1998 et 1998-1999, de nouvelles réductions de 17 millions porteront le total des compressions à environ 33 % (voir le graphique).

Pour faire en sorte de canaliser les ressources vers les principales priorités, le Ministère consolide son processus de planification ministérielle et les mécanismes lui permettant de cerner les nouveaux enjeux et les secteurs les plus à risque.

Les onze tables servent de tribune pour fixer les priorités ministérielles et formuler, à l'intention du nouveau Sous-comité des ressources, des recommandations sur les compressions, les réaffectations et les allocations des ressources.

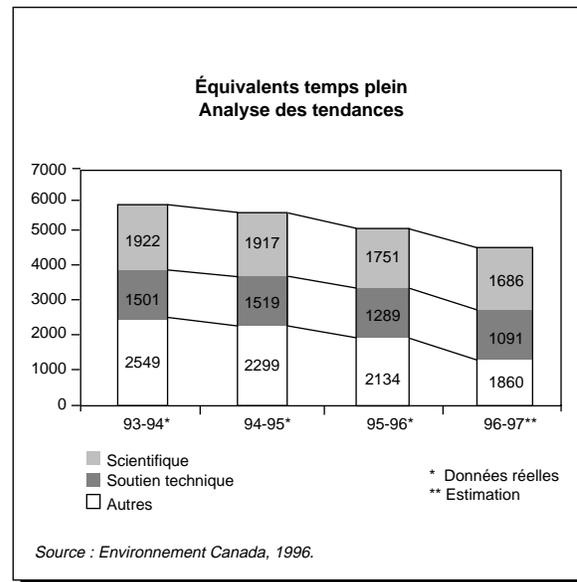


* Ne comprend pas les ressources afférentes à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Personnel

À la suite des phases I et II de l'examen des programmes, les effectifs ont diminué de 666 personnes, ce qui a fait passer de 5 275 à 4 609 le nombre d'employés nommés pour une durée indéterminée. La majorité des réductions prévues pour l'exercice 1995-1996 ont eu lieu, et le Ministère est en bonne voie de concrétiser sa série de réductions. En bout de ligne, entre 1994-1995 et 1997-1998, les effectifs d'Environnement Canada auront baissé d'environ 1 400 personnes (25 %). Tout en donnant suite à l'examen des programmes et aux autres réductions budgétaires, le Ministère tente de conserver son noyau scientifique.

Dans la concrétisation des engagements découlant de l'examen des programmes, le Ministère ne néglige aucun effort pour en atténuer les répercussions (adaptation des programmes, améliorations technologiques, nouveaux modes de prestation des services).



La phase III de l'examen des programmes devrait s'avérer la plus difficile, car environ 400 personnes seront déclarées excédentaires, dans une conjoncture où les possibilités d'emploi sont limitées à l'intérieur comme à l'extérieur de la fonction publique.

Pour aider à faciliter la période de transition et à en atténuer les effets sur le personnel, diverses mesures mises en place à la phase I se poursuivront durant la phase III :

- Plan de communications efficace;
- Systèmes de soutien (formation, recyclage et counselling; courtage, réinsertion professionnelle; réaménagement des modalités de travail);
- Soutien technologique, dont l'accès à un système d'information sur l'emploi et un système de gestion des postes vacants.

Même si la direction continuera de soutenir pleinement les employés touchés par la phase III au cours du prochain exercice, on mettra davantage l'accent sur la revitalisation en vue de l'avenir, pour faire en sorte que le Ministère dispose du bon dosage des valeurs, des compétences et des connaissances dont il a besoin pour mener à bien sa mission.

Au cours des prochaines années, Environnement Canada adoptera une démarche stratégique mieux intégrée pour gérer ses ressources humaines. On insistera sur les points suivants :

- Revitalisation et recyclage des effectifs;
- Amélioration des communications;
- Stimulation du moral et motivation;
- Intégration de la gestion des ressources humaines à la gestion quotidienne des sous-fonctions ministérielles.

Le rendement sera mesuré en regard des facteurs suivants :

- Clarification du contexte entourant l'élaboration des politiques des RH et la conception des initiatives des RH;
- Établissement d'un consensus sur l'orientation, les perspectives et les priorités en matière de ressources humaines;
- Meilleure intégration de la gestion des RH et de la gestion des opérations;
- Amélioration des pratiques de gestion des RH;
- Satisfaction des clients;
- Satisfaction des employés;
- Accès des cadres et du personnel aux instruments;
- Accès des employés à la formation.

Section V : Annexes



1. Organisation	ii
2. Données financières	iv
3. Passifs éventuels	viii
4. Lois administrées par le Ministère	viii
5. Inventaire des rapports annuels d'Environnement Canada	x
6. Rapport sur les activités découlant de la <i>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux</i> pour l'année se terminant le 31 décembre 1995	x
7. Sources d'information sur le Ministère	xi
8. Personnes-ressources pour de plus amples renseignements	xii
9. Index	xiv

1. Organisation

1.1 Dépenses réelles par région/service et par sous-fonction pour 1995-96 (excluant 10 millions de dollars pour l'ACEE)

	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairies et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN RÉG Division des Ressources humaines
Un environnement sain	26,9	22,2	21,2	23,0	14,6	
La sécurité contre les risques de l'environnement	20,0	39,6	17,2	15,7	14,8	
Une société plus verte	8,3	13,9	7,5	10,5	7,7	
Administration	6,0	7,6	11,7	7,2	7,2	6,8
Total — en millions de \$	61,2	83,3	57,6	56,4	44,3	6,8
Équivalents temps plein	478	796	487	439	418	84

SMA Politiques et communications	Directions générales	SMA Services ministériels	SMA Service de l'environnement atmosphérique	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	Total en millions de \$
		0,4	27,7	44,2	67,1	247,3
		0,1	75,5	6,3		189,2
14,5		0,4	10,3	43,5	12,5	129,1
0,4	6,0	26,7	0,4	2,0	3,2	85,2
14,9	6,0	27,6	113,9	96,0	82,8	650,8
126	120	292	844	506	584	5,174

2. Données financières

2.1 Recettes par activité ou par sous-fonction (en millions de dollars)

	Budget principal 1995-96	Dépenses réelles 1995-96	Budget principal 1996-97
Recettes créditées au crédit par activité ou par sous-fonction			
Un environnement sain			
Produits d'information	0,1	0,2	0,4
Recette immobilières	0,1	0,2	0,3
Services professionnels et scientifiques	2,1	2,5	4,3
Services de réglementation	0,7	0,4	0,7
Services divers	0,2	0,2	0,6
	3,2	3,5	6,3
La sécurité contre les risques de l'environnement			
Produits d'information	0,3	0,2	0,4
Ventes de commandites/publicité	0,3	0,2	0,3
Recettes immobilières	0,4	0,3	0,3
Services professionnels et scientifiques	17,8	22,4	21,4
Services aux médias	0,5	0,2	0,3
Services divers	0,5	0,9	1,9
	19,8	24,2	24,6
Une société plus verte			
Produits d'information	0,3	0,5	2,1
Recettes immobilières	0,0	0,3	0,4
Services professionnels et scientifiques	20,2	18,2	21,8
Services divers	0,2	0,3	0,3
	20,6	19,3	24,6
Total des recettes créditées au crédit	43,6	47,0	55,6

2.1 Recettes par activité ou par sous-fonction (en millions de dollars)

	Budget principal 1995-96	Dépenses réelles 1995-96	Budget principal 1996-97
Recettes créditées au Trésor par activité ou par sous-fonction			
Un environnement sain			
Recettes immobilières	0,5	0,5	0,5
Services professionnels et scientifiques	0,4	0,8	0,4
Services de réglementation	3,8	3,0	1,2
Services divers	0,3	1,5	0,1
	5,0	5,8	2,2
La sécurité contre les risques de l'environnement			
Services divers	—	0,3	0,1
	0,0	0,3	0,1
Une société plus verte			
Services professionnels et scientifiques	1,0	0,8	0,8
Programme Choix environnemental	0,6	—	—
Services divers	0,1	0,3	—
	1,7	1,1	0,8
Administration			
Services divers	—	3,4	—
	0,0	3,4	0,0
Total des recettes créditées au Trésor	6,7	10,6	3,1
Recettes totales du Programme	50,3	57,6	58,6

2.2 Répartition des dépenses en capital (en millions de dollars)

	Budget principal 1995-96	Dépenses réelles 1995-96	Budget principal 1996-97
Équipement - achat et remplacement			
Météorologie	2,5	2,6	1,3
Traitement électronique des données et communications	6,5	10,9	5,2
Observation des glaces	4,7	4,6	2,2
Scientifique et Recherche	12,0	8,0	4,1
Véhicules à moteur	1,4	0,6	0,4
Programme de satellites	0,3	0,3	0,1
Télé-détection-surface	2,2	5,1	5,0
Toutes autres dépenses	15,3	8,0	5,3
Terrains, bâtiments et ouvrages			
Grands travaux de construction	10,4	0,6	0,3
Travaux ordinaires de rénovation et d'entretien	3,3	9,1	5,8
Total	58,6	49,8	29,7

2.3 Paiements de transfert par activité ou par sous-fonction (en millions de dollars)

(S) Subventions; (C) Contributions	Budget principal 1995-96	Dépenses réelles 1995-96	Budget principal 1996-97
Activité ou sous-fonction			
Un environnement sain			
Paiements de transfert aux :			
<i>Institutions et organisations à but non lucratif</i>			
Programme de gestion durable pour le bassin hydrographique du fleuve Fraser (C)	2,1	1,6	1,3
Université de Victoria pour diriger et exploiter le réseau canadien de la recherche climatologique (C)	—	2,7	2,9
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (S)	1,8	1,8	1,8
St-Laurent-Vision 2000 - Programme d'interaction communautaire (C)	0,6	0,8	0,8
St-Laurent-Vision 2000 - Programme de mise en valeur des habitats (C)	0,5	0,8	0,5
Université de Guelph pour le réseau canadien des centres de toxicologie (C)	1,8	1,8	1,8
Fondation Habitat faunique Canada (S)	3,0	2,3	—
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (C)	2,3	2,5	2,3
Société royale du Canada à l'appui du Secrétariat du Programme des changements à l'échelle du globe (C)	0,8	0,8	0,8
Autres	1,8	1,7	1,0
<i>Industries</i>			
Programme de développement et de démonstration technologiques (PDDT)			
- Fleuve St-Laurent (C)	1,0	0,9	0,9
Autres	0,5	0,2	0,2

2.3 Paiements de transfert par activité ou par sous-fonction (en millions de dollars)

(S) Subventions; (C) Contributions	Budget principal 1995-96	Dépenses réelles 1995-96	Budget principal 1996-97
<i>Provinces et territoires</i>			
Étude des rivières nordiques (Paix-Athabasca-Esclave) (C)	—	0,8	—
Province de Québec pour l'équipe d'intervention du Plan d'action St-Laurent (C)	2,5	2,5	2,5
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (C)	0,7	0,7	0,7
Contribution aux provinces pour compenser les dévastations de récoltes par les oiseaux aquatiques (C)	0,6	—	—
Projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau (C)	1,4	—	0,9
Autres	1,1	1,2	0,7
<i>Municipalités</i>			
Programme de compensation des habitats fauniques - Fleuve Fraser (C)	2,2	2,2	2,2
Autres	0,1	0,2	0,1
<i>Organismes internationaux</i>			
Autres ministères du gouvernement fédéral	0,3	0,5	0,3
Programme des conseils de la recherche (S)	5,3	6,3	3,9
Autres	1,1	0,1	0,1
	31,5	32,4	25,7
La sécurité contre les risques de l'environnement			
Paiements de transfert aux :			
<i>Institutions et organisations à but non lucratif</i>			
Recherche en météorologie (S)	1,1	1,1	0,9
Autres	0,3	0,2	0,2
<i>Organismes internationaux</i>			
Organisation météorologique mondiale (C)	1,4	2,2	1,7
	2,8	3,5	2,8
Une société plus verte			
Paiements de transfert aux :			
<i>Personnes</i>			
	0,6	0,6	0,5
<i>Institutions et organisations à but non lucratif</i>			
Centre de prévention de la pollution des Grands Lacs (C)	1,0	0,9	0,9
Réseaux d'organismes environnementaux - Initiatives d'assistance à la collectivité (C)	0,6	0,6	0,6
Programme Action 21 (C)	4,5	4,0	4,6
Fondation Asie-Pacifique pour les Conférences GLOBE (C)	0,6	0,6	0,5
Conseil canadien des ministres de l'Environnement (C)	0,8	0,8	0,8
Autres	0,1	0,1	0,1
<i>Industries</i>			
Terrachoice Environmental Services Inc. pour assurer la gestion et l'exploitation du Programme Choix environnemental (C)	—	1,1	1,2
Autres	0,2	0,2	—
<i>Provinces et territoires</i>			
Province de Québec - Accord sur les relevés hydrométriques (C)	0,6	0,6	0,2
Autres	0,7	1,0	—

2.3 Paiements de transfert par activité ou secteur d'activité (en millions de dollars)

(S) Subventions; (C) Contributions	Budget principal 1995-96	Dépenses Réelles 1995-96	Budget principal 1996-97
<i>Municipalités</i>			
Autres	0,1	0,2	—
<i>Organismes internationaux</i>			
Commission de coopération environnementale pour assumer la part du Canada des frais de fonctionnement du secrétariat (C)	—	4,1	—
Fondation des villes durables (S)	0,9	0,7	0,5
Institut international pour un développement durable (S)	—	2,2	1,7
Autres	0,2	0,3	—
	10,9	18,0	11,6
Total subventions et contributions	45,2	53,9	40,1

3. Passifs éventuels

Il y a actuellement 14 réclamations contre le Ministère pour diverses raisons, dont des bris de contrat, des dommages à des biens et des dommages matériels.

Au 31 mars 1996, on estimait le montant des passifs éventuels associés à ces réclamations à 8,2 millions de dollars.

4. Lois appliquées en tout ou en partie par Environnement Canada

Environnement Canada est chargé d'appliquer les 14 lois énumérées :

Loi sur les ressources en eau du Canada (la partie III est abrogée)
Loi sur les espèces sauvages du Canada
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur la semaine canadienne de l'environnement
Loi sur le ministère de l'Environnement
Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
Loi de la conservation du lac Seul
Loi pour le contrôle du lac des Bois
Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur la semaine nationale de la protection de la faune
Loi sur les renseignements en matière de modification du temps
Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial

De plus, il est responsable de l'application de certaines parties des lois ou de la prestation de conseils ou de renseignements spécifiques en vertu de certains articles et de certaines dispositions des lois énumérées :

Loi sur l'accès à l'information
Loi sur l'aéronautique
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
Loi sur le vérificateur général
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi sur les immeubles fédéraux
Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur les pêches
Loi sur les forêts
Loi sur les produits dangereux
Loi sur la santé des animaux
Loi du Traité des eaux limitrophes internationales
Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi nationale sur l'habitation
Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Loi sur la protection des eaux navigables
Loi sur les eaux intérieures du Nord
Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur la protection des renseignements personnels
Loi sur les ressources et les relevés techniques
Loi sur les terres territoriales
Loi sur le transport des marchandises dangereuses

5. Inventaire des rapports annuels d'Environnement Canada

a. Ressources en eau du Canada

Rapport annuel

b. Protection de l'environnement canadien

Rapport annuel

c. Ministère

Accès à l'information et protection des renseignements personnels : rapports annuels

d. Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Rapport annuel (se référer à la section ci-dessous)

6. Rapport sur les activités découlant de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* pour l'année se terminant le 31 décembre 1995

La *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit la délivrance de permis portant sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, et ce, afin que les ressources en eau du Canada soient aménagées et utilisées dans l'intérêt national. Cette loi ne s'applique pas aux ouvrages destinés à l'amélioration d'un cours d'eau international lorsqu'ils sont construits sous le régime d'une loi du Parlement du Canada, sont situés dans des eaux limitrophes définies par le Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, ou sont construits, mis en service ou entretenus uniquement à des fins domestiques ou sanitaires ou à des fins d'irrigation.

Administration

Le Règlement créé pour mettre la Loi en application a été adopté par le décret C.P. 1955-1899 du 29 décembre 1955, modifié par le décret C.P. 1987-1943 du 17 septembre 1987, et par le décret C.P. 1993-764 du 20 avril 1993. La mise en application de cette loi incombe au ministère de l'Environnement depuis juin 1971.

Activité

Durant l'année 1995, aucun permis n'a été émis en vertu du *Règlement sur l'amélioration des cours d'eau internationaux*. Les rénovations et l'exhaussement proposés du barrage Eastend sur la rivière Frenchman, en Saskatchewan, ont été soustraits à l'application de la Loi selon les Règlements modifiés en 1987.

7. Sources d'information sur le Ministère

Pour obtenir des copies papier des publications ministérielles, prière de communiquer avec :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3
1-800-668-6767
1-819-997-2800

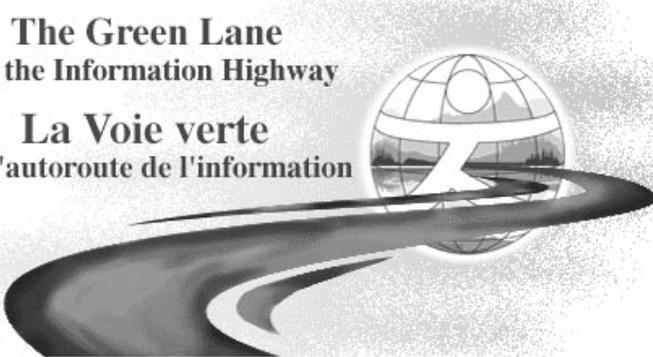
L'adresse de la Voie verte d'Environnement Canada sur le "World Wide Web" est :
<http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>



Environnement
Canada

The Green Lane on the Information Highway

La Voie verte de l'autoroute de l'information



C'est le 25^e anniversaire d'Environnement Canada! (Le 11 juin 1996)



Quoi de neuf?
Les pages populaires
Sujets et enjeux
Produits et services
Sites régionaux sur la Voie verte
La base d'informations sur l'état de l'environnement canadien



Environnement
Canada



Le ministre de
l'Environnement



Prévisions
météorologiques



Action écologique



Produits
commerciaux



Liens à d'autres sites



L'Équipe de la Voie verte, Communications et Consultations
Dernière mise à jour: 18 sept 1996
URL de cette page: <http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>
Droits d'auteur © 1996, Environnement Canada. Tous droits réservés.



8. Personnes-ressources pour de plus amples renseignements

Directeurs des communications — Administration centrale

Paul Hempel

Service de la protection de l'environnement

351, boul. St. Joseph

12^e étage

Hull (Québec)

K1A 0H3

Téléphone : (819) 953-6603

Télec. : (819) 953-8125

Karen Dufton

Service de la conservation de l'environnement

351, boul. St. Joseph

9^e étage

Hull (Québec)

K1A 0H3

Téléphone : (819) 994-6079

Télec. : (819) 994-0196

Joan Butcher

Service de l'environnement atmosphérique

10, rue Wellington

5^e étage

Hull (Québec)

K1A 0H3

Téléphone : (819) 997-0458

Télec. : (819) 994-8854

Directeurs des communications — Régions

Wayne Eliuk

Région de l'Atlantique

Environnement Canada

45, ch. Alderney

Dartmouth (N.-É.)

B2Y 2N6

Téléphone : (902) 426-1930

Télec. : (902) 426-5340

Pierre Normand

Région du Québec

Environnement Canada

1141, route de l'Église

7^e étage

Sainte-Foy (Québec)

G1V 4H5

Téléphone : (418) 648-5777

Télec. : (418) 648-3859

Claire Scrivens

Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4

Téléphone : (416) 739-4848

Télec. : (416) 739-4776

Tim Hibbard

Région des Prairies et Territoires du Nord-Ouest
Environnement Canada
266, av. Graham, pièce 1000
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0J7

Téléphone : (204) 983-2110

Télec. : (204) 983-0964

Sheila Ritchie

Région du Pacifique et du Yukon
Environnement Canada
224, rue West Esplanade
North Vancouver (C.-B.)
V7M 3H7

Téléphone : (604) 666-9733

Télec. : (604) 666-4810

9. Index

Accord canado-américain sur la qualité de l'air	44
Accord canado-américain sur les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux	17
Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	24, 26
Action 21	40, 43
Aires protégées	22, 25
Avertissement météorologique	1, 29, 30, 31
Biodiversité	19, 22, 37, 38, 42
Biosphère de Montréal	38
BPC	14, 18, 34, 25, 43
Cadre de responsabilisation	préface, 3, 4
Cartouche de grenailles de plomb	38
CFC	9, 10, 27
Changement climatique	38, 8
Chef de file	2, 39, 41, 10, 13, 22, 37, 39, 41, 42
Comité fédéral des urgences environnementales	35
Commercialisation	45, 46
Commissaire à l'environnement	42
Composés organiques volatils (COV)	11, 12
Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM)	34, 35
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination	17, 18
Convention de Londres sur les immersions en mer	17
Convention sur la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution par les hydrocarbures	34
Convention sur le commerce international des espèces en péril	21
Convention sur le transport à distance des polluants atmosphériques	17
Déchets dangereux	18, 27, 34, 14
Développement durable	préface, 2, 36, 40, 41, 42, 32, 44
Déversements d'hydrocarbures	34
Écocivisme	36
Éco-efficacité	40, 15
Écosystème	8, 15, 19, 23, 24, 26, 38
Entente pour le rétablissement des espèces fauniques nationales en péril	21
Environnement sain	préface, 7, 14
État de l'environnement	37
Espèces en péril	19, 21, 26, 38
Étude du bassin des rivières du Nord	25
Gaz à effet de serre	8, 9
Gestion du changement	45

Initiative internationale de gestion de l'environnement	40
Intervention en cas d'urgence	1, 34, 29, 33
Inventaire national des rejets polluants	15, 37
Liste de substances d'intérêt prioritaire	15, 17
Les Grands Lacs	24, 26
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	39, 41
Loi canadienne sur la protection de l'environnement	14, 15, 18, 26, 28
Loi canadienne sur la protection des espèces en péril	21, 27
Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs	21
Loi sur la faune du Canada	21
Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial	21, 27
Loi sur le Ministère de l'Environnement	1
Oiseaux migrateurs	19, 20
Oxydes d'azote (NO _x)	11, 12
Ozone	8, 9, 10, 11, 31, 38
Partenaire, partenariat	préface, 14, 25, 26, 35, 36, 40, 41, 43, 47
Particules inhalées	8
Plan d'action du fleuve Fraser	25
Plan d'action Saint-Laurent	24
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	19, 47
Plan Saint-Laurent Vision 2000	45
Plomb	14
Politique de gestion des substances toxiques	34
Polluants organiques rémanents	15, 16, 19, 25
Précipitations acides	8, 12, 38
Prévisions / prédictions météorologiques	1, 29, 30, 31, 34
Prévention de la pollution : Une stratégie fédérale de mise en oeuvre	40
Préventions des urgences, de graves intempéries	29, 30, 33
Processus des options stratégiques	17
Produits et services	36, 37, 46
Programme d'action mondial sur la protection du milieu marin contre les activités terrestres	17
Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des substances toxiques (ARET)	17, 41
Programme d'action national concernant les changements climatiques (PANCC)	9
Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique	23
Programme de surveillance des eaux et du climat	38
Programme des urgences	34
Programme national mixte fédéral-provincial d'assainissement des lieux contaminés	19
Programme national de surveillance du niveau de la pollution atmosphérique	11
Protection civile, sécurité du public	33
Protocole de Montréal	9

Radiation UVb	9, 10, 31
Rejet accidentel	33, 34
Recettes	37, 46, 47
Recherche et développement	1, 13, 22, 33, 34, 38
Recouvrement des coûts	46
Refuges des oiseaux migrateurs	22, 25
Réserves nationales fauniques	22, 25
Sécurité contre les risques de l'environnement	préface, 1, 3, 29
Services et produits d'information	18, 36, 37, 38
Sites contaminés	69
Smog	8, 11
Société verte	préface, 3, 36
Sous-fonctions	préface, 2, 4, 7, 29, 36, 45
Service des glaces	38
Stratégie binationale pour l'élimination presque complète des substances toxiques	17
Stratégie canadienne pour la biodiversité	22
Stratégie de protection de l'environnement arctique	34
Stratégie pour la prévention de la pollution	15, 34
Systèmes de gestion de l'environnement	27, 40, 42, 43
Substances de la voie 1	14, 15, 17
Substances de la voie 2	14, 15, 17
Substances toxiques	12, 13, 14, 15, 17, 33, 34
Surveillance de l'environnement	4, 17
Terres humides	20
Technologie verte	36, 39, 41
Technologie et savoir-faire	36, 40
Transfert de technologie	36, 39, 40
Voie verte	27, 37